Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

National Finance

Chair:
The Honourable LOWELL MURRAY, P.C.

Wednesday, June 11, 2003

Issue No. 9

Second meeting on:

Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the Budget tabled in Parliament on February 18, 2003

APPEARING:
Mr. Bryon Wilfert, M.P.,
Parliamentary Secretary to the Minister of Finance

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Finances nationales

Président:
L'honorable LOWELL MURRAY, c.p.

Le mercredi 11 juin 2003

Fascicule n° 9

Deuxième réunion concernant:

Le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003

COMPARAÎT:
M. Bryon Wilfert, député,
secrétaire parlementaire du ministre des Finances

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

40410

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Lowell Murray, P.C., *Chair*

The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beaudoin	Gauthier
Biron	Kelleher, P.C.
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton (or Kinsella)
Comeau	Mahovlich
Ferretti Barth	Merchant
Finnerty	Moore

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Phalen substituted for that of the Honourable Senator Furey (*June 11, 2003*).

The name of the Honourable Senator Merchant substituted for that of the Honourable Senator Phalen (*June 11, 2003*).

The name of the Honourable Senator Kelleher substituted for that of the Honourable Senator Bolduc (*June 11, 2003*).

The name of the Honourable Senator Moore substituted for that of the Honourable Senator Maheu (*June 11, 2003*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable Lowell Murray, c.p.

Vice-président: L'honorable Joseph A. Day

et

Les honorables sénateurs:

Beaudoin	Gauthier
Biron	Kelleher, c.p.
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton (ou Kinsella)
Comeau	Mahovlich
Ferretti Barth	Merchant
Finnerty	Moore

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Phalen substitué à celui de l'honorable sénateur Furey (*le 11 juin 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Merchant substitué à celui de l'honorable sénateur Phalen (*le 11 juin 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Kelleher substitué à celui de l'honorable sénateur Bolduc (*le 11 juin 2003*).

Le nom de l'honorable sénateur Moore substitué à celui de l'honorable sénateur Maheu (*le 11 juin 2003*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada
Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente:
Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 11, 2003
(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Finance met at 6:18 p.m, this day, in room 705, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Murray, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beaudoin, Biron, Comeau, Day, Ferretti Barth, Finnerty, Gauthier, Kelleher, P.C., Mahovlich, Merchant, Moore and Murray, P.C. (12).

In attendance: Mr. Guy Beaumier, and Stephen Laurent, Research Officers, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on June 4, 2003, the committee continued consideration of Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 2003.

APPEARING:

Mr. Bryon Wilfert, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:

From the Department of Finance:

Mr. Yvan Roy, Assistant Deputy Minister, Law Branch;

Mr. Peter DeVries, Director, Fiscal Policy Division, Economic and Fiscal Policy Branch;

Mr. Glenn R. Campbell, Chief, CHST and Policy Development, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch.

Mr. Gérard Lalonde, Senior Chief, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch.

Mr. Bryon Wilfert made an opening statement and, with Mr. Roy and Mr. DeVries, answered questions from members of the committee.

It was agreed to move to clause-by-clause consideration of the Bill.

It was agreed to proceed by considering the groups of clauses in each part of the bill.

It was agreed to stand the title and clause 1 of the bill.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clauses 3 to 8 carry.

It was agreed that clauses 9 to 14 carry.

It was agreed that clauses 15 to 30 carry.

It was agreed that clauses 31 to 43 carry.

It was agreed that clause 44 carry.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 11 juin 2003
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 18 h 18, dans la pièce 705 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Murray, c.p. (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Beaudoin, Biron, Comeau, Day, Ferretti Barth, Finnerty, Gauthier, Kelleher, c.p., Mahovlich, Merchant, Moore et Murray, c.p. (12).

Également présents: M. Guy Beaumier et M. Stephen Laurent, attachés de recherche, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 juin 2004, le comité poursuit l'examen du projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions au budget déposé au Parlement le 18 février 2003.

COMPARAÎT:

M. Bryon Wilfert, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS:

Du ministère des Finances:

M. Yvan Roy, sous-ministre adjoint, Direction juridique;

M. Peter DeVries, directeur, Division de la politique fiscale, Direction de la politique économique et fiscale;

M. Glenn R. Campbell, chef, TCSPS et Élaboration des politiques, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

M. Gérard Lalonde, chef principal, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

M. Bryon Wilfert fait une déclaration et, de concert avec MM. Roy et DeVries, répond aux questions.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi.

Il est convenu de grouper les articles dans chacune des parties du projet de loi.

Il est convenu de réserver le titre et l'article 1 du projet de loi.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter les articles 3 à 8.

Il est convenu d'adopter les articles 9 à 14.

Il est convenu d'adopter les articles 15 à 30.

Il est convenu d'adopter les articles 31 à 43.

Il est convenu d'adopter l'article 44.

It was agreed that clauses 45 to 60 carry.

It was moved by the Honourable Senator Beaudoin that clause 64 be amended on page 55,

(*a*) by replacing line 19 with the following:

"into force on December 17, 1990, except in respect of cases in which school authorities and lawyers representing Her Majesty the Queen in right of Canada have agreed to file consents to judgment before the appropriate court."; and

(*b*) by deleting lines 20 to 39.

The question being put on the motion, it was rejected on the following division:

YEAS

Beaudoin, Comeau, Kelleher, Moore (4).

NAYS

Biron, Day, Ferretti Barth, Finnerty, Gauthier, Mahovlich, Merchant (7).

ABSTENTION

Murray (1).

It was agreed that clauses 61 to 66 carry on division.

It was agreed that clauses 67 and 68 carry.

It was agreed that clauses 69 to 90 carry.

It was agreed that clauses 91 to 130 carry.

It was agreed that the Schedule carry.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the Bill carry on division.

It was agreed that the Chairman report the Bill without amendment to the Senate.

At 8:01 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est convenu d'adopter les articles 45 à 60.

L'honorable sénateur Beaudoin propose que le projet de loi C-29 soit modifié, à l'article 64, page 55:

a) par substitution, à la ligne 22, de ce qui suit:

«entré en vigueur le 17 décembre 1990, sauf dans le cas des causes pour lesquelles une administration scolaire et les avocats représentant Sa Majesté la Reine du chef du Canada ont convenu de consentir à des jugements devant le tribunal compétent», et

b) par suppression des lignes 23 à 45.

La question, mise aux voix, est rejetée:

POUR

Beaudoin, Comeau, Kelleher, Moore (4).

CONTRE

Biron, Day, Ferretti Barth, Finnerty, Gauthier, Mahovlich, Merchant (7).

ABSTENTION

Murray (1).

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, les articles 61 à 66.

Il est convenu d'adopter les articles 67 et 68.

Il est convenu d'adopter les articles 69 à 90.

Il est convenu d'adopter les articles 91 à 130.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter, avec dissidence, le projet de loi.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi au Sénat, sans amendement.

À 20 h 01, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Tõnu Onu

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 11, 2003

The Standing Senate Committee on National Finance, to which was referred Bill C-28, to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 2003, met this day at 6:18 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Lowell Murray (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Colleagues, we have before us Bill C-28, in respect of the proposed budget implementation act 2003. The bill was referred to this committee by the Senate on June 4. This is our second meeting on this bill.

This evening, we have the pleasure of having with us Mr. Bryon Wilfert, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance. He is the Member of Parliament for Oak Ridges, Ontario. He was first elected in 1997. With him from the Department of Finance are Mr. Yvan Roy, and Mr. Peter DeVries. Several officials from the Department of Finance and from the Department of Human Resources Development are also present to answer questions, if necessary.

Mr. Wilfert has an opening statement, and I think written copies are available for the convenience of senators.

Mr. Bryon Wilfert, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance: I welcome the opportunity to appear today to discuss Bill C-28, to enact the budget implementation act, 2003, In the course of preparing this budget, the Minister of Finance heard from Canadians across the country about the Canada that they want. They told him that the budget choices must be more than a tallying of accounts, it must reflect the sum of our values as well.

This budget responds to those challenges. It reforms our health care system and helps our cities become more competitive and our communities more liveable. For example, it provides an additional $3 billion in infrastructure support over the next 10 years, two-thirds of which will be used for double funding of the Canada Strategic Infrastructure Fund for large-scale projects such as those located in major urban centres. The remaining one-third will fund new municipal infrastructure investments.

The budget also addresses the issues of poverty and affordable housing. It allocates $320 million to the affordable housing initiative over five years. It provides $384 million to extend the Residential Rehabilitation Assistance Program for three years and invests $405 million in the Supporting Communities Partnership Initiative to continue to fight homelessness.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 11 juin 2003

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, se réunit à 18 h 18 ce jour afin d'examiner le projet de loi.

Le sénateur Lowell Murray (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Collègues, nous sommes saisis du projet de loi C-28, en vue de la mise à exécution du budget de 2003. Le projet de loi a été renvoyé au comité par le Sénat le 4 juin. Cette réunion est notre deuxième portant sur le projet de loi.

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous ce soir, M. Bryon Wilfert, secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Il est le député de Oak Ridges, en Ontario. Il a pour la première fois été élu en 1997. L'accompagnent, du ministère des Finances, M. Yvan Roy et M. Peter DeVries. Plusieurs autres fonctionnaires du ministère des Finances et du ministère du Développement des ressources humaines sont également présents afin de répondre à des questions, au besoin.

M. Wilfert a une déclaration liminaire, dont copie a, je pense, été fournie aux sénateurs.

M. Bryon Wilfert, secrétaire parlementaire du ministre des Finances: Je suis heureux de venir vous parler aujourd'hui du projet de loi C-28, la Loi d'exécution du budget de 2003. Dans le cadre de la préparation de son budget, le ministre des Finances a entendu des Canadiens de partout au pays lui parler du Canada qu'il souhaite. Ils lui ont dit que les choix budgétaires doivent constituer plus qu'un simple exercice de comptabilité. Ils doivent aussi être le reflet de toutes nos valeurs.

Le budget relève de ces défis. Il réforme notre système de soins de santé et il aide nos villes à devenir plus concurrentielles et nos collectivités à devenir plus agréables. Par exemple, il accorde 3 milliards de dollars additionnels d'aide à l'infrastructure au cours des dix prochaines années. Les deux tiers de ces fonds serviront à doubler le financement fourni dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique pour des projets de grande envergure, notamment ceux réalisés dans les grands centres urbains. Le dernier tiers servira au financement des nouveaux investissements dans l'infrastructure municipale.

Le budget s'attaque aussi au problème de la pauvreté et à la question du logement abordable. Il affecte 320 millions de dollars additionnels sur cinq ans à l'Initiative pour le logement abordable. Il prévoit 384 millions de dollars sur trois ans pour la prorogation du Programme d'aide à la remise en état des logements et contient un investissement de 405 millions pour l'Initiative de partenariats en action communautaire afin d'appuyer les efforts à l'intention des sans-abri.

As well, the budget invests in new technologies and alternate energy. It helps business become even more competitive in the North American and global markets.

In short, this budget is about the society that Canadians value, the economy that Canadians need, and the accountability that Canadians deserve. Because of our continued commitment to sound fiscal management, the government is able to meet these challenges and pursue significant new investments without risking a return to deficits. Bill C-28 implements many of the initiatives announced in this budget.

I will begin my overview of the bill with a discussion of the new investments in our health care system. Mr. Chairman, no social policy is more vital to Canadians, than our publicly funded health care system, which plays a key role in the society we value. The budget confirms $34.8 billion in increased funding over five years to meet the goals outlined in the 2003 Accord on Health Care Renewal that was reached by the Prime Minister and the first ministers in February 2003. The health care accord will improve access to the system, enhance accountability on how health care dollars are spent and help ensure that the system is sustainable for future generations.

Budget 2003 sets out funding in support of the accord. Bill C-28 sets out the investments agreed to in the health care accord, including a five-year, $16 billion health reform transfer targeted to primary health care, home care and catastrophic drug coverage that will help provinces and territories accelerate reform in these areas.

There will be an immediate supplement of $2.5 billion to the Canada Health and Social Transfer, the CHST, to help relieve existing pressures in the current system. Provinces and territories will be able to draw down their allocated funds, as they require, until the end of 2005-06.

The existing health and social transfer funding framework will be extended for an additional two years, which will provide a $1.8 billion increase in federal support for health care to the provinces and territories.

There will be an additional $1.5 billion over the next three years for the acquisition of diagnostic equipment and related specialized staff training.

As well, $600 million will go to the Canada Health Infoway to accelerate the development of electronic health records, common information technology standards across the country and telehealth applications.

De plus, le budget investit dans les nouvelles technologies et dans l'énergie de remplacement. Il aide en outre les entreprises à être encore plus concurrentielles sur les marchés nord-américains et mondiaux.

Bref, le budget de 2003 permet de bâtir la société à laquelle les Canadiens tiennent, l'économie dont les Canadiens ont besoin et le système de reddition de comptes que les Canadiens méritent. En raison de son engagement continu de saine gestion financière, le gouvernement parvient à relever ces défis et à effectuer de nouveaux investissements importants sans risquer de retomber en situation de déficit. Le projet de loi C-28 met en oeuvre un grand nombre des initiatives annoncées dans le budget.

Je commencerai mon survol du projet de loi en discutant des nouveaux investissements dans notre système de soins de santé. Monsieur le président, aucune politique sociale n'est plus essentielle aux Canadiens que notre régime public de soins de santé, qui a un rôle crucial à jouer pour nous aider à bâtir la société à laquelle nous tenons. Le budget confirme une bonification de 34,8 milliards de dollars sur cinq ans afin de réaliser les objectifs exposés dans l'Accord sur le renouvellement des soins de santé conclu en février 2003 entre le premier ministre et les premiers ministres des provinces. Cet accord améliorera l'accès au système de soins de santé, permettra de mieux rendre compte des dépenses publiques consacrées à la santé et contribuera à assurer la pérennité du système pour les générations à venir.

Le budget de 2003 établit les fonds nécessaires à l'appui de l'accord. Parmi les autres investissements prévus dans l'accord sur la santé et mis en oeuvre dans le projet de loi C-28, je mentionnerai un accord quinquennal de 16 milliards de dollars pour la réforme de la santé ciblant les soins primaires, les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance qui aidera les provinces et les territoires à accélérer la réforme dans ces domaines.

Il y a un supplément immédiat de 2,5 milliards de dollars au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le TCSPS, qui contribuera à atténuer les pressions actuellement exercées sur le système de soins de santé. Les provinces et les territoires auront la possibilité d'utiliser comme ils le souhaitent les fonds qui leur sont attribués jusqu'à la fin de 2005-2006.

Il y aura une prolongation de deux autres années du cadre de financement des transferts en matière de santé et de programmes sociaux, qui fournira une majoration de 1,8 milliard de dollars d'appui fédéral pour les soins de santé aux provinces et aux territoires.

Il y aura une somme additionnelle de 1,5 milliard de dollars pour les trois prochaines années au titre de l'achat d'équipement de diagnostic et de la formation afférente du personnel spécialisé.

Par ailleurs, 600 millions de dollars seront consentis à Inforoute Santé du Canada afin d'accélérer la mise au point de télédossiers de santé, de normes communes de technologie de l'information partout au pays et d'applications de soins de santé à distance.

Then, $500 million will go to the Canada Foundation for Innovations, for research hospitals, and $75 million to Genome Canada for applied health genomics.

In addition, the budget provides significant funding for a range of other initiatives linked to health reform. For example, funding is being set aside for governance and accountability initiatives, including funding for the Canadian Institute for Health Information, to enable better public reporting on the health system and the health of Canadians. Funding will also be provided to support the establishment of a new Canadian patient safety institute.

As a result of these investments, total annual cash transfers to the provinces and territories will rise to $26.1 billion in 2006-07 and $27.7 billion in 2007-08. All these investments — support transfers to the provinces and territories, support for research as well as spending on direct federal responsibilities — will go to improve access and the quality of health care Canadians receive.

In addition to strengthening the funding commitment, the government is taking steps to enhance transparency and accountability of its transfers to provinces and territories by restructuring the CHST into two separate and distinct transfers, a Canada health transfer and a Canada social transfer, effective April 1, 2004, as agreed to by first ministers.

The government is also strengthening the equalization program by permanently removing the ceiling on payments, beginning in 2002-03. These measures, Mr. Chairman, will provide a predictable, sustainable, and growing long-term funding and planning framework to the provinces and territories in support of health care and other social programs.

At the same time, the government strengthens the government's commitment to Canadian children and families in several key areas. Starting January 4, 2004, eligible workers will be entitled to a six-week paid compassionate care benefit under the EI program, to provide care or support to a gravely ill or dying parent, spouse or child. The benefit can be shared among eligible family members.

There will be increased assistance through the Canada Child Tax Benefit for children in low-income families. By 2007, annual benefits will increase to a maximum of $3,243, or up to $3,495 for a child under seven.

The budget also commits to transfer to provinces and territories an additional $900 million over five years for investments in early learning and childcare, as recently agreed to by social service ministers. In addition, the budget provides significant new support for those facing disability. Starting this July, a new, indexed, $1600 child disability benefit will provide

Viendront ensuite 500 millions de dollars à la Fondation canadienne pour l'innovation pour des hôpitaux de recherche et 75 millions de dollars à Génome Canada pour la génomique appliquée à la santé.

De même, le budget accorde un financement important à l'appui d'un éventail d'autres initiatives fondamentalement liées à la réforme de la santé. Par exemple, il réserve des fonds pour des initiatives de gouvernance et d'imputabilité, y compris le financement de l'Institut canadien d'information sur la santé, afin d'améliorer la présentation de rapports au public au sujet du système de santé et de la santé des Canadiens. Des fonds sont également prévus pour soutenir la mise sur pied d'un nouvel Institut canadien de la sécurité du patient.

Par suite de ces investissements, le total annuel des transferts en espèces aux provinces et aux territoires sera porté à 26,1 milliards de dollars en 2006-2007, et à 27,7 milliards de dollars en 2007-2008. Tous ces investissements — soutien des transferts versés aux provinces et aux territoires, soutien de la recherche et dépenses consacrées aux responsabilités directes du gouvernement fédéral — vont élargir l'accès aux soins de santé et accroître leur qualité pour les Canadiens.

En plus de renforcer l'engagement financier, le gouvernement prend des mesures pour améliorer la transparence et l'imputabilité de ces transferts aux provinces et aux territoires en restructurant le TCSPS en deux transferts distincts — le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux — à compter du 1er avril 2004, tel que convenu par les premiers ministres.

Parallèlement, le gouvernement renforce le Programme de péréquation en abolissant de manière permanente le plafond des paiements à compter de 2002-2003. Ces mesures, monsieur le président, assureront un cadre de planification et de financement prévisible, durable et à long terme de transferts versés aux provinces et aux territoires à l'appui des soins de santé et des autres programmes sociaux.

Simultanément, le gouvernement renforce notre engagement de longue date envers les familles et les enfants canadiens dans plusieurs secteurs clés. À compter du 4 janvier 2004, une nouvelle prestation de six semaines sera offerte aux travailleurs admissibles dans le cadre du Programme d'assurance-emploi pour les soins prodigués par compassion à un parent, un conjoint ou un enfant gravement malade ou mourant. La prestation pourra être partagée entre les membres admissibles d'une même famille.

Une autre mesure accroît l'aide offerte aux enfants de familles à faible revenu au moyen de la Prestation fiscale canadienne pour enfants. D'ici 2007, les prestations annuelles seront portées à un maximum de 3 243 $, ou jusqu'à 3 495 $ pour un enfant de moins de sept ans.

Le budget prévoit des investissements additionnels aux provinces et aux territoires de 900 millions de dollars sur cinq ans dans l'apprentissage précoce et les soins aux enfants, comme convenu récemment entre les ministres responsables des services sociaux. Le budget prévoit en outre un nouveau soutien important pour les personnes qui sont confrontées à un handicap.

additional annual assistance to low- and modest-income families with a disabled child. The budget also targets $80 million per year to provide tax assistance for persons with disabilities.

Une nouvelle prestation indexée de 1 600 $ pour enfant handicapé, qui entrera en vigueur en juillet, procurera une aide additionnelle aux familles à revenu faible ou modeste ayant un enfant handicapé. Une mesure connexe affecte 80 millions de dollars par année à l'accroissement de l'aide fiscale aux personnes handicapées.

Another measure ensures that the more infirm children will qualify for a tax-deferred rollover on the proceeds of a deceased parent's or grandparent's RRSP or RRIF. This list of eligible expenses under the medical expense tax credit is expanded to include, among other things, the incremental cost to individuals with celiac disease of buying gluten-free food products.

Une autre mesure fera en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants et de petits-enfants handicapés pourront recevoir le produit du régime enregistré d'épargne-retraite ou du fonds enregistré de revenu de retraite d'un parent ou d'un grand-parent décédé. De plus, la liste de dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux sera élargie de manière à inclure notamment le coût additionnel que doivent assumer les personnes ayant la maladie coeliaque pour acheter des aliments sans gluten.

I now want to turn to the budget measures that are designed to help build the economy Canadians need. To compete internationally and provide a better standard of living for its citizens, Canada must continue to make investments to ensure that we have an increasingly better-educated, adaptable and skilled workforce. Advancements in skills and learning will be vital to improve productivity and competitiveness and to a better quality of life of Canadians.

J'aimerais maintenant parler des mesures budgétaires qui sont conçues pour bâtir l'économie dont les Canadiens ont besoin. Pour être compétitif à l'échelle internationale et assurer un niveau de vie plus élevé à ses citoyens, le Canada doit continuer à investir de manière à se doter d'effectifs de plus en plus instruits, adaptables et compétents. L'acquisition de compétences et l'apprentissage seront essentiels afin d'accroître la productivité et la compétitivité et pour assurer une meilleure qualité de vie aux Canadiennes et aux Canadiens.

To help Canadians gain new skills, the budget commits $60 million over two years to strengthen the Canada Student Loans Program to put more money into the hands of students and to better enable post-secondary graduates to manage their debt.

Pour permettre aux Canadiens d'acquérir de nouvelles compétences, le budget engage 60 millions de dollars sur deux ans dans la bonification du Programme canadien de prêts aux étudiants afin d'améliorer la situation financière des étudiants et d'aider les diplômés du postsecondaire à mieux gérer leur dette.

Another measure improves access to interest relief for graduates who are in default on their Canada Student Loans or who have declared bankruptcy, while another initiative extends the eligibility criteria to student loan assistance to protected persons, including convention refugees.

Des mesures sont également prévues afin d'améliorer l'accès aux allégements d'intérêt pour les diplômés dont le prêt canadien d'études est en souffrance ou qui ont déclaré faillite, et d'octroyer des prêts canadiens d'études aux personnes protégées, y compris les réfugiés au sens de la convention.

The tax system plays an important role in creating a stronger, more productive economy. An efficient tax structure can enhance initiatives to work, save and invest. It can also support entrepreneurship and the emergence and growth of small business. A competitive tax system is also critical in encouraging investment in Canada, leading to greater economic growth and job creation.

Le régime fiscal a un important rôle à jouer afin de créer une économie plus vigoureuse et davantage productive. Une structure fiscale efficace peut inciter les citoyens à travailler, à épargner et à investir. Elle peut également soutenir l'esprit d'entreprise ainsi que l'émergence et la croissance de petites entreprises. Un régime fiscal concurrentiel est également crucial afin d'attirer des investisseurs au Canada, ce qui créera une plus grande croissance économique et entraînera la création d'emplois.

The 2003 budget includes several measures that build on the five-year tax reduction plan, which is providing significant tax relief of about $24 billion in 2003 and more than $30 billion in 2004. For example, the budget increases RRSP and registered pension plan limits to $18,000 over four years and indexes these new limits. It also extends the 12 per cent federal small business tax rate to active business income between $200,000 and $300,000 over four years and eliminates the $2 million limit on the amount of small business investment eligible for the capital gains rollover.

Le budget de 2003 s'appuie encore sur le plan quinquennal de réduction des impôts, qui continue de procurer des allégements d'impôt croissants — d'environ 24 milliards de dollars en 2003 et de plus de 30 milliards de dollars en 2004. Par exemple, il hausse à 18 000 $ sur quatre ans le plafond de cotisation à un régime enregistré d'épargne-retraite et à un régime de pension agréé, et il indexe ce nouveau plafond. Il étend également sur quatre ans aux sociétés dont le revenu oscille entre 200 000 $ et 300 000 $ le taux fédéral de 12 p. 100 qui s'applique aux petites entreprises, et il

At the same time, it improves the tax treatment of automobile benefits for employees and auto expenses for employers, and eliminates the federal capital tax over five years.

élimine le plafond de 2 millions de dollars qui s'applique à l'investissement des petites entreprises donnant droit à un report des gains en capital. De même, le budget améliore l'application de l'impôt aux avantages liés à l'utilisation d'une automobile par des employés et, pour les employeurs, aux dépenses liées aux automobiles fournies aux employés, et il élimine sur cinq ans l'impôt fédéral sur le capital.

Additional initiatives provide for increases in federal tax on tobacco products, effective June 18, 2002 and for voluntary arrangements with interested First Nations to levy a broadly based sales tax consistent with the GST.

D'autres mesures prévoient des augmentations des taxes fédérales sur les produits du tabac à compter du 18 juin 2002 et des arrangements volontaires avec les Premières nations qui veulent prélever une taxe de vente d'application générale semblable à la TPS.

Furthermore, the bill proposes three clarifying amendments to the Excise Tax Act to ensure that the longstanding and well-understood policy intention underlying the legislation in the affected areas is respected.

De plus, le projet de loi propose trois modifications à la Loi sur la taxe d'accise afin de veiller au respect de l'énoncé de principe précis et de longue date qui sous-tend la législation dans les secteurs touchés.

Before closing, I want to discuss one more issue, which is accountability. Canadians made it clear during pre-budget consultations that these investments must be backed by enhanced accountability to Parliament and the public.

Avant de conclure, j'aimerais parler d'un dernier sujet, à savoir la reddition de comptes. Les Canadiens ont précisé clairement au gouvernement lors des consultations prébudgétaires que ces investissements doivent être soutenus par un cadre amélioré de reddition de comptes au Parlement et au public.

Following up on the government's commitment to review the air travellers' security charge to ensure that the revenue remains in line with the cost of the enhanced air travel security system, the budget reduces the charge to $7 from $12 each way for domestic fights.

Pour donner suite à l'engagement gouvernemental d'examen du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien visant à veiller à ce que les recettes continuent de correspondre au coût du nouveau système, le budget réduit le droit de 12 $ à 7 $ pour chaque segment des vols intérieurs.

The health accord sets out an improved accountability framework that includes a commitment by all governments to report regularly to Canadians. Should foundations established by federal statute ever be dissolved, Bill C-28 ensures that any unspent funds would be returned to the government.

Ensuite, l'accord sur la santé établit un cadre de reddition de comptes amélioré dans le cadre duquel toutes les administrations publiques s'engagent à présenter des rapports périodiques aux Canadiens. Si des fondations créées par une loi fédérale devaient être liquidées, le projet de loi C-28 fait en sorte que les fonds demeurés inutilisés seront retournés au Trésor.

The budget announced the launch of consultations on a permanent EI rate-setting regime for 2005 and beyond, to provide employers and employees with certainty about contribution rates. Until that time, Bill C-28 will set the employee premium rate for 2004 at $1.98. Based on the private sector economic forecast in the budget, it is estimated that this rate would generate premium revenues equal to projected program costs for 2004.

Le budget prévoit le lancement de consultations au sujet d'un régime permanent d'établissement des taux de cotisation à l'assurance-emploi à compter de 2005. En attendant, pour assurer une plus grande certitude aux employeurs et aux employés au sujet des taux de cotisation, le projet de loi C-28 établit le taux à 1,98 $ pour 2004. D'après les prévisions d'économistes du secteur privé inscrites dans le budget, on estime que ce taux produira des recettes correspondant aux coûts prévus du programme en 2004.

Finally, the budget terminates the Debt Servicing Reduction Account, the DSRA, which was established to pay interest on the public debt and ultimately to reduce the debt. There is no longer any need for this account, since the DSRA revenues must ultimately be deposited in the Consolidated Revenue Fund.

Enfin, le budget élimine le compte de service et de réduction de la dette, qui avait été mis sur pied afin de payer l'intérêt et, en bout de ligne, réduira la dette. Ce compte n'est plus nécessaire étant donné que ses recettes doivent en fin de compte être versées au Trésor.

This concludes my prepared remark about Bill C-28. Clearly, the 2003 budget delivers a dramatic range of action that maintains the government's commitment to prudent fiscal planning for balanced budgets. Officials from the Department of Finance and Human Resources Development Canada and others have joined me here today, and we welcome your questions.

Ainsi prennent fin mes observations au sujet du projet de loi C-28. Manifestement, le budget de 2003 a une très grande portée, tout en maintenant l'engagement gouvernemental de planification financière prudente aux fins d'un équilibre budgétaire. Des fonctionnaires du ministère des Finances et de Développement des ressources humaines Canada et d'autres m'ont accompagné ici aujourd'hui et nous sommes maintenant prêts à répondre à vos questions.

The Chairman: Before I turn to Senator Comeau, there is one provision in the bill of particular interest to members of this committee: The provision that eliminates the ceiling on equalization payments, which we are happy about. We studied equalization a while ago and that was one of our recommendations, so we were happy when the Prime Minister, in the course of his deliberations with provincial premiers on the health issue, made that announcement.

When does the present equalization program expire? Is it at the end of March?

Mr. Wilfert: There are discussions that we will have a new equalization agreement by April 2004, I believe. As you know, the new figures from Statistics Canada will be released officially in September of this year.

The Chairman: There will have to be legislation in place, will there not, in order to keep the money flowing?

Mr. Wilfert: They are in discussions now, and we realize the deadline is coming so, yes, proposed legislation will be brought forward.

The Chairman: Perhaps you could find out, or you may know, whether one or more of our other recommendations are being considered, in particular the recommendation that we move from a five-province to a ten-province standard in the calculation of equalization.

Mr. Wilfert: At this time, I know that recommendation was made and it is certainly being considered. However, it would be premature to make any definitive comment today.

Senator Comeau: I have a few questions on some other items. I would like to continue with Senator Murray's line of questioning, especially in respect of the clawback on offshore resources in the Atlantic Provinces. Do you know if the department has given any thought to a five-year exemption to the clawback so that those provinces could reach an equitable level with the other provinces? How much would such an exemption cost?

Mr. Glenn R. Campbell, Chief, CHST and Policy Development, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch, Department of Finance: I will speak to the equalization provisions. Negotiations are ongoing with all provinces and territories with respect to the equalization program. They have been working for several months leading up to legislative renewal. The clawback provision, as you described, is one element being considered, but it is premature to specifically mention and comment on any specific recommendation.

Senator Comeau: Would it be appropriate for a parliamentarian, such as myself, to ask if you would do an analysis or a cost estimate for such a five-year exemption? You

Le président: Avant de donner la parole au sénateur Comeau, il y a une disposition du projet de loi qui intéresse tout particulièrement les membres du comité: la disposition éliminant le plafond applicable aux paiements de péréquation, et que nous accueillons avec joie. Nous avons étudié la péréquation il y a un petit moment et c'était là l'une de nos recommandations. Cela nous a donc ravi lorsque le premier ministre, dans le cadre de ses délibérations au sujet de la santé avec les premiers ministres des provinces, a fait cette annonce.

Quand expire l'actuel programme de péréquation? Est-ce à la fin du mois de mars?

M. Wilfert: Je pense que d'après les discussions en cours nous devrions avoir une nouvelle entente de péréquation à compter d'avril 2004. Comme vous le savez, les nouveaux chiffres de Statistique Canada seront officiellement déposés en septembre de cette année.

Le président: Il faudra qu'une loi soit en place, n'est-ce pas, pour que l'argent continue de couler?

M. Wilfert: Des discussions sont en cours à l'heure actuelle et nous savons que le délai approche. Alors, oui, un projet de loi en ce sens sera déposé.

Le président: Vous pourriez peut-être vous renseigner, mais vous le savez peut-être déjà, afin de nous dire si l'on envisage de mettre en oeuvre une ou plusieurs de nos recommandations, notamment celle que l'on opte, aux fins du calcul de la péréquation, pour une norme correspondant à dix provinces, plutôt qu'à cinq, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

M. Wilfert: Ce que je peux vous dire pour le moment est que je sais qu'une recommandation a été faite et qu'elle est en train d'être examinée. Il serait cependant prématuré que je me prononce de façon définitive là-dessus aujourd'hui.

Le sénateur Comeau: J'ai quelques questions à poser au sujet d'autres aspects. J'aimerais enchaîner sur les questions du sénateur Murray, s'agissant surtout de la disposition de récupération pour les ressources au large des côtes des provinces maritimes. Savez-vous si le ministère a songé à une exemption de cinq ans de la disposition de récupération afin que ces provinces puissent se mettre à égalité avec les autres provinces? Combien coûterait une telle exemption?

M. Glenn R. Campbell, chef, TCSPS et Élaboration des politiques, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale, ministère des Finances: Je peux parler des dispositions en matière de péréquation. Des négociations sont en cours avec tous les territoires et provinces au sujet du programme de péréquation. On y oeuvre depuis plusieurs mois en prévision du renouvellement législatif. La disposition de récupération, comme vous l'appelez, est l'un des éléments à l'étude, mais il serait prématuré de mentionner et de commenter une recommandation particulière.

Le sénateur Comeau: Serait-il opportun qu'un parlementaire comme moi-même vous demande de faire une analyse ou une estimation de coût pour une telle exemption de cinq ans? Vous

would not have to confirm that this would one of the elements that you would be looking at. I would simply be interested in having that figure, if possible.

Mr. Campbell: Given that these elements are outside of the bill before us today, we could get back with specific responses to detailed questions.

Senator Comeau: Currently, the EI fund surplus is projected to be about $46 billion for this year. As far as I know, the actuaries are telling us that $10 billion to $15 billion would be more than enough to cover any cyclical problems in respect of rising unemployment.

When will we see a stop to this mounting surplus and a stop to the taxing of our jobs? Taxing jobs has always been known as one of the worst forms of taxation possible because it actually reduces the number of jobs, especially in regions where a greater number of jobs is needed.

Is there any move to finally stabilize that surplus, or will it simply continue to be a source of funding for other programs?

Mr. Wilfert: That is an excellent question and the minister would concur with you that this is an important issue. In fact, in this budget and its ongoing discussions with interested parties, the government will review the rate setting. Submissions by interested parties are being welcomed until the end of this month.

Essentially, the minister outlined in the budget that the premium rates should be set transparently; that premium rates should be set on the basis of independent advice; that expected premium revenues should correspond to expected program costs; that premium rate-setting should mitigate the impact on the business cycle; and that premiums rates should be relatively stable over time. This announcement by the minister in the current consultation process is trying to address the situation that you have raised. I have met with a number of interested associations.

Senator Comeau: The brakes are on, in other words.

I understand that the air travellers' tax will be reduced from $12 to $7. Does this not come after the horses have left the barn, and some of the horses are now lost? In my region, a decent airline is much needed. Within months of the announcement of the $12 tax, Air Canada was gone, along with a means by which we could ship our fisheries products. I remember asking the minister responsible whether an impact study had been done prior to the implementation of this $12 tax. The answer was that no impact study whatsoever had been done.

n'auriez pas à confirmer que cela figure parmi les éléments envisagés. Cela m'intéresserait simplement de connaître ce chiffre, si cela est possible.

M. Campbell: Étant donné que ces éléments ne s'inscrivent pas dans le projet de loi que nous avons devant nous aujourd'hui, nous pourrions vous revenir avec des réponses précises à des questions détaillées.

Le sénateur Comeau: À l'heure actuelle, le surplus du fonds d'AE est évalué, selon les prévisions, à environ 46 milliards de dollars pour cette année. D'après ce que je sais, les actuaires nous disent que 10 à 15 milliards de dollars seraient amplement suffisants pour couvrir tout problème cyclique d'augmentation du taux de chômage.

Quand verrons-nous s'arrêter l'augmentation du surplus et des charges sociales qui viennent augmenter le coût des emplois? La taxation des emplois a toujours été reconnue comme étant l'une des pires formes de taxation, car elle vient en fait réduire le nombre d'emplois, tout particulièrement dans les régions où l'on a besoin d'un plus grand nombre d'emplois.

Prévoit-on prendre des mesures pour stabiliser enfin ce surplus, ou bien celui-ci va-t-il simplement continuer d'être une source de financement pour d'autres programmes?

M. Wilfert: Il s'agit là d'une excellente question et le ministre conviendrait avec vous qu'il s'agit d'une question importante. En fait, dans le cadre de ce budget et des discussions en cours avec diverses parties intéressées, le gouvernement va examiner l'établissement du taux. Nous comptons accueillir jusqu'à la fin du mois en cours les soumissions des parties intéressées.

En gros, le ministre a déclaré dans le budget que les taux de cotisation devraient être fixés de façon transparente; que les taux de cotisation devraient être établis sur la base de conseils indépendants; que les revenus attendus en provenance des cotisations devraient correspondre aux coûts de programme prévus; que l'établissement des taux de cotisation devrait atténuer l'incidence sur le cycle d'affaires; et que les taux de cotisation devraient être relativement stables dans le temps. Cette annonce du ministre dans le cadre du processus de consultation en cours vise justement à régler la situation que vous venez d'évoquer. J'ai rencontré plusieurs associations intéressées.

Le sénateur Comeau: En d'autres termes, on est en train de mettre les freins.

Je crois comprendre que le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien va être ramené de 12 à 7 $. N'est-on pas en train de fermer les portes de l'écurie une fois les chevaux enfuis, et n'y a-t-il pas déjà des chevaux perdus? Dans ma région, l'on a grandement besoin d'un service aérien correct. Quelques mois à peine après la taxe de 12 $, la compagnie Air Canada était partie, et était disparu avec elle notre moyen de transport de nos produits des pêcheries. Je me souviens d'avoir demandé au ministre responsable si l'on avait fait une étude d'impact avant l'application de cette taxe de 12 $. La réponse était qu'aucune étude d'impact, quelle qu'elle soit, n'avait été faite.

Small communities lost their railways some years ago; lost their marine transport; have now they have lost their airline. In addition, their highways are deteriorating. All of that impacts negatively on those communities. Canada was built on small communities trying to survive. It keeps getting more and more difficult as time after time they are faced with insurmountable obstacles. Soon enough, these small communities lose the confidence of the business community to invest in their areas.

It is all well and good for Toronto, Montreal and Ottawa, but there are other communities that could be viable if such actions as the $12 tax were not brought in with no thought being given to the impact they may have. I would invite you to revisit even the $7 tax in respect of the impact on some of these communities.

Mr. Wilfert: Senator, I will preface my remarks by saying that, as a former president of the Federation of Canadian Municipalities, I have had the pleasure of visiting many parts of this country and to work with many mayors and councillors in rural and remote areas of Canada. I understand your comments all too well.

The fact is that, in response to events after 9/11, the minister, in conjunction with Transport Canada, brought in a charge to deal with the issue of security, based on the fact that it should be for those who use the airline system.

The government, with this reduction of about 40 per cent, remains committed to ensuring that revenue for the charge is in line with expenditures and an enhanced air traffic security system.

I would point out to you that the minister and the department continue, in conjunction with others, to review this issue. We know that it is important. I am not referring only to the security charge but a whole raft of charges. We know that there are pressures on international airlines throughout the world and, obviously, the Minister of Finance and other ministers responsible for this portfolio are looking at this closely. However, your points are well taken; and I want to assure you that, in fact, this is being examined because we cannot have the kind of situation that you have described.

Senator Comeau: The impact on certain communities has already been felt. It is too late now. I will go on to something else.

I understand that the current health expenditures now are around $24 billion.

Mr. Wilfert: Yes.

Senator Comeau: That figure was about $18.8 billion when the Liberals took power in 1993. We are now, if you discount inflation, roughly where the current government took over in 1993. It is actually less, if you factor in inflation, which brings me to my question: Has any thought been given to introducing a measure to bring about funding stability which would eliminate

Les petites collectivités ont perdu leur service ferroviaire il y a des années déjà; elles ont perdu leur transport maritime; et voici qu'elles ont maintenant perdu leur service aérien. D'autre part, leur réseau routier est en train de se détériorer. Tout cela a une incidence négative sur ces collectivités. Le Canada a été bâti sur de petites collectivités se débattant pour survivre. Cela est en train de devenir de plus en plus difficile avec tous ces obstacles insurmontables qui continuent de se dresser autour d'elles. Ces petites localités vont très bientôt perdre la confiance des gens d'affaires qui ne voudront plus investir chez elles.

Tout cela est peut-être très bien pour Toronto, Montréal et Ottawa, mais il y a d'autres collectivités qui pourraient être viables si des mesures telles cette taxe de 12 $ n'étaient pas imposées sans qu'on ait réfléchi à l'incidence qu'elles pourraient avoir. Je vous inviterai à même revoir la taxe de 7 $, compte tenu de l'incidence qu'elle pourrait avoir sur certaines de ces collectivités.

M. Wilfert: Sénateur, je dirais, en guise de préface à mes remarques, qu'en tant qu'ancien président de la Fédération canadienne des municipalités, j'ai eu le plaisir de visiter de nombreux coins du pays et de travailler avec de nombreux maires et conseillers municipaux en régions rurales et isolées. Je comprends trop bien ce que vous dites.

La situation est la suivante: en réaction aux événements du 9 septembre, le ministre, conjointement avec Transports Canada, a instauré un droit pour la sécurité, sur la base du fait qu'il fallait prévoir davantage de sécurité pour les clients du transport aérien.

Le gouvernement, avec cette réduction d'environ 40 p. 100, demeure engagé à veiller à ce que les revenus en provenance de la perception de ce droit correspondent aux dépenses et à l'amélioration du système de sécurité du trafic aérien.

Je tiens à souligner que le ministre et le ministère continuent, conjointement avec d'autres, d'examiner la situation. Nous savons que cela est important. Je ne parle pas ici seulement du droit de sécurité, mais de toute une gamme de droits. Nous savons que des pressions sont en train de s'exercer sur les compagnies aériennes internationales partout dans le monde et il est clair que le ministre des Finances et d'autres ministres responsables du portefeuille se penchent très attentivement sur tout ce dossier. Ce que vous dites est tout à fait opportun et je tiens à vous assurer que l'on est en train d'examiner tout cela car l'on ne peut pas se permettre d'avoir le genre de situation que vous décrivez.

Le sénateur Comeau: L'incidence sur certaines localités a déjà été ressentie. Il est déjà trop tard. Je vais maintenant passer à autre chose.

D'après ce que je comprends, les dépenses actuelles au titre de la santé tournent autour de 24 milliards de dollars.

M. Wilfert: Oui.

Le sénateur Comeau: Ce chiffre était d'environ 18,8 milliards de dollars lorsque les Libéraux ont pris le pouvoir en 1993. Nous en sommes plus ou moins aujourd'hui, si vous ne tenez pas compte de l'inflation, à la situation qui existait lorsque l'actuel gouvernement est arrivé au pouvoir en 1993. C'est en fait moins que cela, si vous tenez compte de l'inflation, ce qui m'amène à la

the kind of shock to the health care system we felt in 1993? Of course, the justification at that time was that steps had to be taken to reduce the deficit, but it did affect the health care system, and we still feel the effects of that today. Might some kind of funding stability be added as one of the cornerstone principles of our health care system?

Mr. Wilfert: I would point out that in the year 2000 the Prime Minister and first ministers met, and a funding agreement at that time was reached of $21.5 billion. Further, the Prime Minister met with the first ministers in February and concluded the new agreement. The reality is that the Government of Canada continues to be a partner in funding. The fact is that the first ministers outlined at those meetings their needs and concerns. The provinces administer the system.

Senator Comeau: My point is that in 1993, the health care system underwent a severe shock. Let us forget the rationale for doing it for the moment and whether it was right, wrong or indifferent. I think the provinces now need to know that this kind of shock will not happen again. We need some kind of a principle whereby the federal government cannot grab the funding for the massive programs that we are so used to. It took years for the provinces to make up for the deficit reduction that the federal government wanted to undertake at that time.

Mr. Wilfert: That is outside the purview of this particular legislation. Whether that is contemplated would be something for future federal-provincial meetings, either of health ministers or certainly of first ministers.

Senator Comeau: The provinces are hesitant to get into the kinds of programs that they would like to get into. They do not trust the federal government to always be there with the dollars required to sustain the programs they would like to initiate. Stability is important.

Mr. Wilfert: I could argue that the provinces have the same fiscal capacity as the Government of Canada — maybe even more — and they must assess their priorities, which is certainly their right.

Senator Comeau: They did that. After the funding cutbacks, they filled in the hole that had been left by the federal government. I think their priorities were right, and I think they did the right thing by filling in that hole. However, it was quite a shock.

Mr. Wilfert: All I can say is that suggestion may be the subject of a future meeting. It is outside of this bill, but I understand your point.

question: a-t-on songé à l'instauration d'une mesure assurant une stabilité financière, ce qui éliminerait le genre de choc au système de soins de santé que l'on a ressenti en 1993? Bien sûr, la justification à l'époque était que des mesures devaient être prises pour réduire le déficit, mais cela a eu une incidence sur le système de soins de santé, et nous en ressentons encore les effets aujourd'hui. Serait-il possible d'ajouter une certaine stabilité financière comme pilier de notre système de soins de santé?

M. Wilfert: Je vous dirais qu'en l'an 2000, le premier ministre et les premiers ministres des provinces se sont rencontrés et ont à l'époque négocié une entente de financement de 21,5 milliards de dollars. Le premier ministre a ensuite rencontré les premiers ministres des provinces en février et a conclu le nouvel accord. La réalité est que le gouvernement du Canada continue d'être un partenaire dans le cadre du financement. La réalité est que les premiers ministres des provinces ont lors de ces rencontres esquissé leurs besoins et préoccupations. Ce sont les provinces qui administrent le système.

Le sénateur Comeau: Ce que je voulais dire est qu'en 1993 le système de soins de santé a subi un sérieux choc. Laissons pour le moment de côté les motifs invoqués à l'époque et la question de savoir si cela a été bon, mauvais ou neutre. Je pense que les provinces doivent aujourd'hui avoir la certitude que ce genre de choc ne se reproduira pas. Il nous faut un genre de principe en vertu duquel le gouvernement fédéral ne peut pas simplement saisir le financement de ces programmes d'envergure auxquels nous sommes si habitués. Il a fallu plusieurs années aux provinces pour compenser la réduction du déficit que le gouvernement fédéral de l'époque avait tenu à entreprendre.

M. Wilfert: Cela déborde du cadre du projet de loi dont nous sommes ici saisis. Quant à la question de savoir si cela devrait être envisagé, c'est une chose qui devra être examinée lors de réunions fédérales-provinciales futures, réunissant les ministres de la Santé ou certainement les différents premiers ministres.

Le sénateur Comeau: Les provinces hésitent à se lancer dans les genres de programmes qui les intéressent. Elles n'ont pas confiance que le gouvernement fédéral sera toujours là avec les dollars requis pour soutenir les programmes qu'elles voudraient mettre en place. La stabilité est importante.

M. Wilfert: Je répondrai que les provinces ont la même capacité fiscale que le gouvernement du Canada — peut-être même plus — et qu'il leur faut évaluer leurs priorités, ce qui est certainement leur droit.

Le sénateur Comeau: Elles ont fait cela. Après les compressions budgétaires, elles ont comblé le trou qui avait été laissé par le gouvernement fédéral. Je pense que leurs priorités étaient les bonnes et j'estime qu'elles ont fait la bonne chose en remplissant ce trou. Cependant, cela avait été tout un choc.

M. Wilfert: Tout ce que je peux dire est que cette suggestion pourrait faire l'objet d'une réunion future. Elle ne s'inscrit pas dans le projet de loi qui nous occupe ici, mais je comprends ce que vous voulez dire.

The Chairman: Was the health agreement covered under the Social Union Framework Agreement that provided, as I recall, that three years' notice would have been required for any change in financing on the part of the federal government?

Mr. Wilfert: As I said in my remarks, the agreement was designed with three key words in mind: accessibility, quality and sustainability, which were used by the first ministers. The dollars allocated are based on the needs as were outlined by those ministers at those meetings in February.

As to the specific issue of review or renewal, as you know, Mr. Chairman, in 2000 there was an agreement and, three years later, we have a new one. It will obviously have to respond to whatever the demands down the road may be.

Senator Comeau: On Tuesday, we heard from a number of witnesses from the Canadian Bar Association and the Quebec Bar Association, and their testimony left me concerned with one provision of this bill, and that is GST retroactivity for the school boards of Quebec. I am not going to go through it, I am quite sure you know the story behind it.

Mr. Potter, president of the Canadian Bar Association, told us:

> ...we have always long understood that these retroactive changes have severe consequences — particularly on the kinds of principles of which I have spoken: respect for the law, the rule of law, the position of the citizen in the society in which he or she lives.... which we are looking at using this unbelievable power of Parliament to change history retroactively.

Earlier you talked about the kind of Canada we want. The kind of Canada I want is not be the kind of Canada that the Canadian Bar and the Quebec Bar were talking about on Tuesday. Whatever the merits of the Crown's case — and I am not a lawyer, so I got a little bit confused as they were going through some of the provisions — the simple message passed on at that time was that there was an undertaking by the Department of Justice, yet it appeared that the promise they made on paper is not worth the paper it is written on.

Would it not have been more prudent to deal with this in a better fashion than is proposed in this bill?

Mr. Wilfert: I appreciate the question. I would like to, with a little background, outline a couple of points and directly answer it.

As I am sure members of the committee are well aware, since the inception of the GST in 1991, school boards have been able to claim rebates up to 68 per cent of the GST they pay on purchases for use in their GST-exempt activities. I have some familiarity with this because the Federation of Municipalities addressed this issue before the government of the day and arguing that they should be 100 per cent exempt. The fact is: This particular policy

Le président: L'accord sur la santé était-il couvert par l'Entente-cadre sur l'union sociale qui prévoyait, si je me souviens bien, un préavis de trois ans avant tout changement de financement de la part du gouvernement fédéral?

M. Wilfert: Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, l'accord a été élaboré autour de trois mots clés: accessibilité, qualité et pérennité, termes qui ont été employés par les premiers ministres. Les dollars alloués correspondent aux besoins esquissés par les ministres lors de ces rencontres de février.

Quant à la question précise de l'examen ou du renouvellement, comme vous le savez, monsieur le président, en l'an 2000 il y a eu un accord, et il y en a un autre, trois années plus tard. Il lui faudra bien évidemment réagir aux exigences qui se présenteront à l'avenir.

Le sénateur Comeau: Mardi, nous avons entendu plusieurs témoins de l'Association du Barreau canadien et de la Fondation du Barreau du Québec, et leurs témoignages m'ont amené à m'inquiéter d'une disposition du projet de loi, soit celle concernant la rétroactivité de la TPS pour les commissions scolaires du Québec. Je ne vais pas parcourir tout cela, car je suis convaincu que vous connaissez l'histoire qu'il y a derrière.

M. Potter, président de l'Association du Barreau canadien, nous a dit ceci:

> Nous comprenons depuis fort longtemps que ces changements rétroactifs ont de graves conséquences — surtout en ce qui concerne les genres de principes dont j'ai parlé: respect de la loi, la règle du droit, la position du citoyen dans la société dans laquelle il vit [...] et les questions d'utiliser ce pouvoir du Parlement pour changer rétroactivement l'histoire.

Vous avez parlé plus tôt du genre de Canada que nous voulons. Le genre de Canada que je veux n'est pas le genre de Canada dont ont parlé mardi le Barreau canadien et le Barreau du Québec. Quels que soient les mérites du dossier de la Couronne — et je ne suis pas avocat, alors je me suis un petit peu perdu lorsqu'ils ont parcouru certaines des dispositions — le simple message transmis à ce moment-là était qu'il y avait eu un engagement de la part du ministère de la Justice mais qu'il semblait que cette promesse écrite ne valait pas le bout de papier sur lequel elle était inscrite.

N'aurait-il pas été plus prudent de mieux traiter cela que ce ne l'est fait dans le projet de loi?

M. Wilfert: J'apprécie la question. J'aimerais, avec quelques petites explications de fond, esquisser un certain nombre de choses, puis vous livrer une réponse directe.

Comme le savent bien, j'en suis sûr, les membres du comité, depuis l'instauration de la TPS en 1991, les commissions scolaires ont pu demander des remboursements de 68 p. 100 de la TPS qu'elles payent sur les achats correspondants à leurs activités exonérées de TPS. Je connais assez bien le dossier car la fédération des municipalités l'avait abordé avec le gouvernement du jour arguant que les municipalités devraient bénéficier d'une

and the 68 per cent has been in place since 1991. It has been well understood by the sector, and it has been administered consistently since the inception of the tax.

In 1996, some school boards sought to take advantage of, in our view, a technical argument put forward by some private sector advisors, claiming 100 per cent GST funds in the form of an input tax credit, similar to what taxable businesses recover. Instead of the 68 per cent, they were looking for 100 per cent. They took their case to court.

Senator Comeau: They won.

Mr. Wilfert: If I might, while their argument was rejected by the tax court level, their case was won at the Federal Court of Appeal in October, 2001. We agree. The first challenge was initiated by 29 Quebec school boards, the *Deschênes* case, and they won their case, and we respect that.

The minister, on December 21, 2001, announced that a retroactive change in the law affecting the GST credit for school transportation services would apply. However, it exempted — and I emphasize "exempted" — the retroactive application of those 29 school boards. Therefore, those are not on the table and have never been on the table.

Since then, other boards — both in the Province of Quebec and the Province of Ontario — have come forward with claims based on that.

As you know, the announcement was very clear that minister was going to introduce legislation. In doing so, in January and February of 2003, a number of school boards did pursue the GST appeals; understanding, however, the intent of the government with regard to the legislation.

I hope all senators have copies of the letter from Ogilvy Renault and the response. The government received a letter from Ogilvy Renault dated December 13, 2002 in which they indicated that they presumed that they would be going ahead with the appeals. Notwithstanding that the announcement had been made, we wanted to send a very clear response to that particular law firm. In a response dated December 16, the last paragraph stated:

> In that event, the present settlement will not constitute a constraint on the power of the Minister of National Revenue to reassess in accordance with the terms of such retroactive amendment.

The minister made an announcement on December 21, 2001. Notwithstanding that, boards — and it certainly was their right — moved forward and looked for relief. They did so under the auspices that the intent of the government was very clear: The government was going to move ahead with legislation that is now before you.

The fact is, senator, we did not get a response to the letter of December 16, 2002. There was silence. I am not a lawyer either, although I have taught law, but I would suggest that the silence

exonération de 100 p. 100. Le fait est le suivant: cette politique et les 68 p. 100 sont en place depuis 1991. Cela avait été très bien compris par le secteur et est administré ainsi depuis la création de cette taxe.

En 1996, certaines commissions scolaires ont cherché à profiter de ce que nous jugeons être un argument technique mis de l'avant par certains conseillers du secteur privé, réclamant 100 p. 100 de la TPS sous forme de crédit d'impôt sur les intrants, un peu comme ce que récupèrent les entreprises imposables. Au lieu de 68 p. 100, elles voulaient 100 p. 100. Elles ont porté leur requête devant les tribunaux.

Le sénateur Comeau: Elles ont gagné.

M. Wilfert: Si vous me permettez, bien que leur argument ait été rejeté au niveau de la cour de l'impôt, elles ont gagné à la Cour d'appel fédérale en octobre 2001. Nous sommes d'accord là-dessus. La première contestation a été lancée par 29 commissions scolaires du Québec, dans le cadre de l'affaire *Deschênes*, et celles-ci ont gagné, et nous respectons cela.

Le 21 décembre 2001, le ministre a annoncé qu'un changement rétroactif dans la loi touchant le crédit de TPS pour les transports scolaires s'appliquerait. Cependant, il a exempté — et je dis bien «exempté» — la demande rétroactive de ces 29 commissions scolaires. En conséquence, celles-ci ne sont pas sur la table et ne l'ont jamais été.

Depuis, d'autres commissions — et dans la province de Québec et dans la province de l'Ontario — ont déposé des demandes fondées là-dessus.

Comme vous le savez, l'annonce avait été très claire, disant que le ministre allait déposer un projet de loi. En dépit de cela, en janvier et en février 2003, plusieurs commissions scolaires ont lancé des appels relativement à la TPS, tout en étant cependant au courant des intentions du gouvernement sur le plan législatif.

J'espère que tous les sénateurs ont copie de cette lettre d'Ogilvy Renault et de la réponse. Le gouvernement a reçu une lettre d'Ogilvy Renault datée du 13 décembre 2002 dans laquelle il est indiqué que l'on présumait que les commissions scolaires allaient aller de l'avant avec les appels. Nonobstant l'annonce qui avait été faite, nous voulions envoyer une réponse très claire à ce cabinet d'avocats. Dans une lettre datée du 16 décembre, on peut lire le paragraphe que voici:

> Dans ce cas-là, le présent règlement ne limitera pas les pouvoirs du ministre national d'établir un redressement conformément aux conditions de cet amendement rétroactif.

Le ministre a fait son annonce le 21 décembre 2001. En dépit de cela, les commissions scolaires — et c'était certainement leur droit — sont allées de l'avant avec leur demande de remboursement. Elles l'ont fait en dépit du fait que l'intention du gouvernement était très claire. Le gouvernement allait aller de l'avant avec le projet de loi dont vous êtes aujourd'hui saisis.

La situation est la suivante, sénateur. Nous n'avons pas reçu de réponse à la lettre du 16 décembre 2002. C'est le silence complet. Je ne suis pas avocat non plus, bien que j'aie enseigné le droit,

means that they acquiesce. If we are to be faulted, we may be faulted for the timing. It has taken a while. The fact is that we do have, and I would refer to, the appropriateness of retroactivity. The Public Accounts Committee, in 1995, declared the appropriateness and, indeed, the imperative of retroactivity in certain circumstances and called upon the Department of Finance to develop a criterion when the retroactive amendments to the tax law are justified.

I would also point out that the proposed amendments take into account the government's established criteria for making those retroactive amendments. There is a long-standing practice and legitimacy of amending tax laws in accordance with and as of the date prescribed by a ministerial announcement that precedes the enactment of the amending legislation, and it is one that, as all honourable senators know, is established in Canadian parliamentary tradition.

It is our contention that this is not contrary to the rule of law. The fact that court judgments are issued does not change Parliament's legal authority to enact such retroactive legislation. I will conclude by saying that, in particular, the intent was very clear. In a letter dated as late as December 16, 2002, to Mr. Yves St. Cyr of Ogilvy Renault we made our position clear, and there was no response. He provided testimony, and I have been through this before the standing committee in the House

I would suggest that the measure is legal. It has certainly been prescribed in law. We made our intent well known — excluding those 29 school boards who won their judgments in October of 2001.

Senator Comeau: Someone made a technical blunder in 1991. We found this out a number of years later. The minister tried to fix the situation by going back to 1991 and, in the process, sending a message to the Canadian Bar Association. I am not a lawyer, but when I had the president of the Canadian Bar Association telling us that this will not only impact GST and other tax matters, but it will also have an impact throughout all aspects of the legal professions, it started worrying me.

I agree that Parliament has the legal authority to do whatever it wants retroactively. It can change the date of the coming into force of legislation if it wants to, but should it? Should we not be admitting that we made a mistake in 1991? Let us not compound the mistake by sending a message to Canadians that they cannot depend on their government to admit a mistake made in 1991. It was not even a government of your party at the time. You could say that the other guys made the mistake.

Mr. Wilfert: We could do that, but we are facing our responsibilities. Again, I would emphasize that, in January 2002, other school boards went forward based on the October 2001 decision to which I referred. Evidently, no agreement binding the Crown in these matters existed, and the school boards brought none forward. They appealed to the Federal Court of

mais j'aurais tendance à penser que qui ne dit mot consent. Si l'on peut nous reprocher quelque chose, c'est peut-être le délai. Cela a pris un certain temps. Il n'en demeure pas moins que la rétroactivité est appropriée. Le Comité des comptes publics, en 1995, déclarait l'opportunité et même le caractère impératif de la rétroactivité dans certaines circonstances et a demandé au ministère des Finances d'élaborer des critères quant aux cas où des modifications rétroactives à la loi en matière d'impôt sont justifiées.

Je soulignerais par ailleurs que les modifications proposées tiennent compte des critères établis par le gouvernement en vue de ces modifications rétroactives. Il y a une pratique ancienne et légitime de modification des lois en matière de fiscalité à la date et conformément aux annonces ministérielles qui sont faites et qui précèdent la mise en oeuvre de lois modificatives, et il s'agit là d'un principe dont tous les honorables sénateurs savent qu'il est établi dans la tradition parlementaire canadienne.

Nous maintenons que cela n'est pas contraire à la règle du droit. Le fait qu'une cour rende des décisions ne change en rien le pouvoir légal du Parlement d'adopter de telles lois rétroactives. Je conclurai en disant que l'objet dans le cas qui nous occupe était très clair. Dans une lettre du 16 décembre 2002 adressée à M. Yves St. Cyr, d'Ogilvy Renault, nous avons clairement expliqué notre position, mais nous n'avons reçu aucune réponse. M. St. Cyr a comparu, et j'en ai déjà traité avec le comité permanent de la Chambre.

Je vous dirais que la mesure est légale. Elle a certainement été prescrite dans la loi. Nous avions fait clairement connaître nos intentions — excluant ces 29 commissions scolaires qui avaient gagné devant les tribunaux en octobre 2001.

Le sénateur Comeau: Quelqu'un a commis une gaffe technique en 1991. L'on a découvert cela plusieurs années plus tard. Le ministre a tenté de corriger la situation en remontant jusqu'en 1991, envoyant en même temps un message à l'Association du Barreau canadien. Je ne suis pas avocat, mais lorsque le président de l'Association du Barreau canadien nous a dit que cela aurait non seulement une incidence sur la TPS et d'autres questions fiscales mais également sur tous les aspects des professions juridiques, cela a commencé à m'inquiéter.

Je conviens que le Parlement a légalement le pouvoir de faire tout ce qu'il veut rétroactivement. Il peut changer la date d'entrée en vigueur d'une loi s'il le désire, mais le devrait-il? Ne devrions-nous pas reconnaître que nous nous sommes trompés en 1991? Que l'on n'aggrave pas l'erreur commise en envoyant aux Canadiens le message qu'ils ne peuvent pas compter sur le gouvernement pour reconnaître qu'il s'est trompé en 1991. Ce n'était même pas votre parti qui était au pouvoir à l'époque. Vous pourriez dire que ce sont les autres qui se sont trompés.

M. Wilfert: Nous pourrions faire cela, mais nous assumons nos responsabilités. Encore une fois, je soulignerai qu'en janvier 2002 d'autres commissions scolaires se sont lancées sur la base de la décision d'octobre 2001 que j'ai évoquée. Évidemment, il n'y avait en la matière aucun accord liant la Couronne, et les Commissions scolaires n'en ont pas non plus produit. Elles ont fait appel à la

Appeal. They clearly had the knowledge that, in doing so, the government had made its intent well known through the minister on December 21, 2001.

Up until this decision by the school boards to move ahead, in 1996, the legislation was very clear from 1991. It is not the intent to open up the entire sector, which would include municipalities, hospitals and universities. The government does not dispute the earlier court decision. The government stated its position in writing as late as December 16, 2002, and there has been no response to that letter, I would argue that, when the bill came forward on February 18, 2003, the intent was very clear. The minister introduced draft legislation, which he had clearly signalled from the beginning. The reality is that we were dealing with this issue. We decided to correct it in a legal and constitutional way. There is nothing to prohibit it.

We are saying to the 29 boards that we agree. Once the intent was clearly signalled by the government, they decided to move forward. I will point out that other school boards were waiting in the wings. Others could have joined those 29 boards, but they decided to wait and see what happened. They were successful, so others are lining up. That is up to them, but the reality is that, once the minister made the pronouncement, they moved forward knowing that, and again we enforced that in our letter from the Department of Justice. It is important that all senators are aware of that argument.

Senator Comeau: What dollar amounts are we talking about here?

Mr. Wilfert: We are looking at a total, between the two provinces, of $18 million.

Senator Comeau: Canadian Bar Association lawyers talk about citizens no longer trusting their lawyers. Then Parliament rejects decisions of the courts. The court makes a decision; the citizen wins; the government decides it does not want the citizen to win, and changes the law retroactively. Those are the kinds of remarks that were made. You can make all the arguments you want. This is what is being passed on to me. Should I take your word and not worry about what is being said by others? Should I take the word of the Canadian Bar Association, of Mr. Potter, their president? I am tempted to heed Mr. Potter's warnings and say, "There must be respect for the law or there will be grave consequences." There is an unbelievable power of Parliament. These are the kinds of dire consequences that were presented to us earlier in the week.

It worries me. For $18 million, I do not know if it is worth it.

Mr. Wilfert: Senator, I think the principle is more important than the money.

Senator Comeau: The principle of being able to retroactively change a law?

Cour d'appel fédérale. Elles l'ont fait tout en sachant très bien que le gouvernement avait très clairement établi son intention par le biais du ministre le 21 décembre 2001.

Jusqu'à cette décision des commissions scolaires d'aller de l'avant, en 1996, la loi avait été très claire depuis 1991. L'intention n'est pas d'ouvrir tout le secteur, ce qui engloberait les municipalités, les hôpitaux et les universités. Le gouvernement ne conteste pas la décision de la première cour. Le gouvernement a établi sa position par écrit aussi récemment que le 16 décembre 2002, et il n'y a eu aucune réponse à cette lettre, et j'arguerai que lorsque le projet de loi a été déposé le 18 février 2003, l'intention était très claire. Le ministre a déposé une ébauche de projet de loi, ce qu'il avait très clairement annoncé dès le départ. La réalité est que nous traitons de cette question. Nous avons décidé de corriger cela de façon légale et constitutionnelle. Il n'y a rien qui empêche cela.

Nous disons aux 29 commissions scolaires que nous sommes d'accord. Une fois l'objet du gouvernement clairement annoncé, ces commissions ont décidé de poursuivre. Je tiens à souligner que les autres commissions scolaires attendaient dans les coulisses. D'autres auraient pu se joindre à ces 29 commissions, mais elles avaient décidé d'attendre de voir ce qui allait se passer. Vu que les premières ont réussi, d'autres se mettent en rang derrière. C'est à elles de décider, mais la réalité est qu'une fois l'annonce faite par le ministre, elles ont poursuivi en connaissance de cause, bien que nous ayons même insisté sur notre position dans cette lettre du ministère de la Justice. Il est important que tous les sénateurs soient au courant de cet argument.

Le sénateur Comeau: De combien d'argent parle-t-on ici?

M. Wilfert: En tout, entre les deux provinces, 18 millions de dollars.

Le sénateur Comeau: Les avocats de l'Association du Barreau canadien font état de citoyens qui ne font plus confiance à leurs avocats. Puis voici que le Parlement rejette les décisions des tribunaux. La cour prend une décision; le citoyen gagne. Le gouvernement décide qu'il ne veut pas que le citoyen gagne et il change ensuite rétroactivement la loi. Voilà le genre de remarques qui ont été faites. Vous pouvez servir tous les arguments que vous voulez. C'est cela qu'on me livre comme message. Dois-je vous croire sur parole et ne pas m'inquiéter de ce que d'autres disent? Dois-je croire sur parole l'Association du Barreau canadien, notamment M. Potter, son président? Je suis tenté d'écouter les avertissements de M. Potter et de dire «Il faut qu'il y ait respect à l'égard de la loi sans quoi il y aura de graves conséquences». Ce pouvoir du Parlement est incroyable. On nous a fait état plus tôt cette semaine de quantité de conséquences catastrophiques.

Cela me soucie. Pour 18 millions de dollars, je ne sais pas si cela en vaut le risque.

M. Wilfert: Sénateur, je pense que le principe compte plus que l'argent.

Le sénateur Comeau: Le principe selon lequel on peut rétroactivement changer une loi?

Mr. Wilfert: The principle is that, as we know, the GST application has been in effect since 1991. It was 68 per cent, and everyone knew that. There was, as you have indicated, to use your words, senator, there was a technical blunder. Maybe a technical opportunity availed itself to the boards. It does not in any way diminish the fact that the intent of the legislation is clear. The intent of the legislation is that school board "X" gets 68 per cent, period.

The government does not dispute the fact that they won their case in the Federal Court of Appeal in October 2001 because, up until that point, nothing was registered. On February 21, 2001, the minister registered his intent to deal with that issue. If you want to open up the entire GST legislation, that is a different issue. The only issue before you today is the fact that, clearly, since December 2001, we did not hide the intent of the government to introduce legislation to deal with the issue.

The fact is that boards went after the legislation was brought into the House in February of 2003. A letter was sent by the Department of Justice. If you want to debate or have a wider discussion about the GST, that is something we will have to talk about.

Senator Comeau: I never even suggested that. Was there not some kind of agreement between those outside the 29 school boards and the government that they would not go to court pending the outcome of the *Deschênes* decision?

Mr. Wilfert: I will comment again and then turn it over to Mr. Roy.

As I pointed out, there was an exchange of letters between counsel. It was clearly stated that the consenting to judgment would not constrain the Minister of National Revenue for reassessing the school boards, if the new legislation announced by the Minister of Finance in December 2001 was enacted. It was very clear. It was put in writing. That was the move forward under that understanding from the very beginning.

I will now turn it over to Mr. Roy, who, I am sure, can give you more specific details.

Mr. Yvan Roy, Assistant Deputy Minister, Law Branch, Department of Finance: From reading the transcripts of the debates both in this place and in the other place, I think it is fair to say that some people could be left with the impression that the federal government, perhaps, did not act completely honourably in this matter.

Senator Comeau: Never. Perish the thought.

Mr. Roy: Senators, let me try to set the record straight on a number of things.

The first one is the point you just raised. Prior to the *Deschênes* case, there was an agreement between counsel and the other 28 school boards, for those cases to be held in abeyance until judgment was rendered.

M. Wilfert: Le principe est que, comme nous le savons, la TPS est en vigueur depuis 1991. Le taux était de 68 p. 100, et tout le monde le savait. Comme vous l'avez dit, pour reprendre votre expression, sénateur, il y a eu une gaffe technique. Peut-être qu'une occasion technique s'est offerte aux commissions scolaires. Cela ne diminue en rien le fait que l'objet de la loi est clair. L'objet de la loi est que la commission scolaire «X» touche 68 p. 100, un point c'est tout.

Le gouvernement ne conteste pas le fait que les commissions ont gagné devant la Cour d'appel fédérale en octobre 2001, car jusqu'à ce moment-là rien n'avait été établi. Le 21 février 2001, le ministre a annoncé son intention de traiter de la question. Si vous voulez rouvrir toute la loi sur la TPS, il s'agit là d'une toute autre question. La seule question que vous avez devant vous aujourd'hui concerne le fait que, depuis décembre 2001, nous n'avons clairement pas caché l'intention du gouvernement de déposer une loi en vue de régler la question.

La réalité est que les commissions se sont lancées une fois le projet de loi déposé à la Chambre en février 2003. Une lettre avait été envoyée par le ministère de la Justice. Si vous voulez avoir un débat ou une discussion plus large portant sur la TPS, alors il s'agit là de quelque chose dont il nous faudra discuter.

Le sénateur Comeau: Je n'ai jamais même suggéré cela. N'y a-t-il pas eu un genre d'entente entre les commissions scolaires autres que les 29 et le gouvernement, voulant que celles-ci ne recourraient pas aux tribunaux en attendant l'issue de l'affaire *Deschênes?*

M. Wilfert: Je vais tenter à nouveau une réponse, puis faire appel à M. Roy.

Comme je l'ai indiqué, il y a eu un échange de correspondance entre avocats. Il a été clairement dit que l'acquiescement à jugement n'empêcherait pas le ministre du Revenu national d'émettre de nouveaux avis de cotisation pour les commissions scolaires si la nouvelle loi annoncée par le ministre des Finances en décembre 2001 était adoptée. C'était très claire. Cela a été couché sur papier. Les commissions ont bougé en dépit du fait que cela avait été depuis le tout début parfaitement clair.

Je vais maintenant céder la parole à M. Roy qui, j'en suis certain, pourra vous fournir davantage de détails.

M. Yvan Roy, sous-ministre adjoint, Direction juridique, ministère des Finances: Ayant lu la transcription des débats en cet endroit et dans l'autre, je pense qu'il est juste de dire que certaines personnes pourraient avoir l'impression que le gouvernement fédéral n'a peut-être pas agi de façon complètement honorable dans cette affaire.

Le sénateur Comeau: Jamais. Jamais de la vie.

M. Roy: Sénateurs, permettez-moi d'essayer de tirer un certain nombre de choses au clair.

La première est le point que vous venez à l'instant de soulever. Avant l'affaire *Deschênes*, il y a eu un accord entre les avocats et les 28 autres commissions scolaires, pour ces affaires qui avaient été mises de côté en attendant que la décision soit rendue.

I was a bit troubled when I saw that allegation made. I went back to the record. I was not the lawyer of record on this. I am with the Department of Finance and also with the Department of Justice. However, I have gone back to these people. I have come across — because it has been shown to me — the discussion that took place before the Tax Court judge as to what was going to happen with this.

On the record, the lawyer representing the federal government said there was no agreement whatsoever that could be made, that other cases would be held in abeyance waiting for that judgment to be rendered. Indeed, if that were the case, chances are that, when the lawyers appeared in January 2002, in order to obtain judgment in the other cases that we are talking about here, this would have been raised with the judge.

The first comment I would make as a lawyer is, "Hey, there was agreement to that effect and now we should have that enshrined in a judgment." That was not the case. What you simply had was an agreement that the 29 cases would proceed, and that was it.

In this matter, the proof of the pudding is in the eating. quite frankly. You have to remember that the school boards lost in Tax Court. There was no incentive for the other 50, 100 or 200 school boards that have an interest in this matter to follow suit. They also would have lost. They simply waited for the judgment to be rendered elsewhere. That is fine.

However, what you have as of December 2001 is, in my humble estimation, is a bit of a race to judgment. Less than a month after the Minister of Finance said that we would have retroactive legislation, a decision was made. It is their right to go ahead to seek judgment from the court.

There is also the notion that consent judgment means something magical, as if the government was acting in a less than honourable manner. I think it was said yesterday in the debates that took place here that the left hand did not know what the right hand was doing. On the one hand, how can you consent to judgment while on the other you go ahead with legislation?

Purely and simply, "consent judgment" is a term of art. There are some definitions as to what that means. I have brought a couple of them with me to illustrate my point. I will not be technical here. The *Dictionary of Canadian Law* says that consent judgment is purely and simply a judgment, the terms of which are agreed to by the parties.

What happened in 2001? Some people said, "I have a right to go to court to obtain judgment." What is the Attorney General supposed to do in those circumstances? Is he supposed to go to court and fight this tooth and nail, if he does have a case, if the facts and the law match? The responsible thing to do is for the government to say, "You want judgment. The law is on your side. We will have consent judgment." That is all that means. I think the government acted perfectly properly and perfectly honourably.

J'avais été quelque peu troublé en voyant l'allégation qui avait été faite. Je suis allé réexaminer le dossier. Je n'étais pas l'avocat au dossier. Je travaille pour le ministère des Finances ainsi qu'avec le ministère de la Justice. J'ai cependant repris contact avec ces personnes. J'ai eu l'occasion de parcourir — parce que cela m'a été soumis — la discussion intervenue devant le juge de la Cour de l'impôt quant à ce qui allait se passer en la matière.

Le dossier de la Cour indique que l'avocat représentant le gouvernement fédéral avait déclaré qu'aucune entente quelle qu'elle soit ne pourrait être négociée, que les autres affaires seraient mises de côté en attendant la décision. Si tel est le cas, alors lorsque les avocats se sont présentés en janvier 2002 pour obtenir le jugement dans les autres affaires dont on parle ici, il y a de fortes chances qu'ils en auraient discuté avec le juge.

Le premier commentaire que je ferais en ma qualité d'avocat serait le suivant: «Écoutez, il y avait une entente à cet effet et cela devrait maintenant être enchâssé dans une décision de la Cour». Ce n'était pas le cas. Tout ce que vous aviez c'était un accord selon lequel les 29 affaires seraient examinées par la Cour, et c'est tout.

Dans cette affaire, la qualité se révèle à l'usage, bien franchement. Il vous faut vous rappeler que les commissions scolaires ont perdu devant la Cour de l'impôt. Il n'y avait aucune incitation pour les 50, 100 ou 200 autres commissions scolaires d'enchaîner. Elles aussi auraient perdu. Elles ont simplement attendu que la décision soit rendue ailleurs. C'est très bien.

Cependant, ce que vous avez depuis décembre 2001 est, à mon humble avis, un petit peu une course au jugement. Moins d'un moins après la déclaration du ministre des Finances qu'il y aurait une loi rétroactive, une décision a été rendue. C'est leur droit d'aller de l'avant et de chercher à obtenir raison devant la Cour.

Il y a également la notion que le jugement convenu signifie quelque chose de magique, comme si le gouvernement agissait d'une façon moins qu'honorable. Je pense que cela a été dit hier dans le cadre des débats qui ont eu lieu ici: on aurait laissé entendre que la main gauche ne savait pas ce que faisait la main droite. Comment pouvez-vous consentir à un jugement d'un côté alors que de l'autre vous allez de l'avant avec une nouvelle loi?

Le terme «jugement convenu» est purement et simplement une expression du métier. Il y a plusieurs définitions de ce terme. J'en ai apporté quelques-unes avec moi pour illustrer mes propos. Je ne vais pas être technique ici. Le *Dictionary of Canadian Law* dit que le jugement convenu est purement et simplement un jugement dont les clauses ont été acceptées par les parties.

Qu'est-il arrivé en 2001? Certains ont dit: «J'ai le droit de recourir à la Cour pour obtenir un jugement». Qu'est censé faire le procureur général en pareilles circonstances? Est-il censé aller au tribunal et lutter contre cela avec acharnement s'il a un solide dossier, si les faits et la loi concordent? La chose responsable à faire de la part du gouvernement est de dire: «Vous voulez une décision. La loi est de votre côté. Nous aurons un jugement convenu». C'est tout ce que cela signifie. Je pense que le gouvernement a agi de façon tout à fait appropriée et parfaitement honorable.

However, the government is also saying that its intention is to change the law retroactively. That is found in the letter, to which Mr. Wilfert referred, to the lawyers representing the school boards on December 13, 2002.

Three days later that lawyer said, "Surely, this judgment I am going to get is not going to be affected by the retroactive legislation." The lawyer says that in so many words in his letter.

That very same day, the lawyers acting for the government said, "No, no, do not be mistaken. This new legislation will affect this case, if that legislation is ever passed," and those lawyers do not know whether the legislation will be passed in December 2002. The budget comes out, of course, in February of 2003.

That portion of the letter in the original is actually underlined. Thus, there is no mistake here.

There are three points that I would like to make. First, there was never an agreement that all of those cases were to follow on what would happen in the *Deschênes* and other cases. The record should be clear on this.

Second, consent judgment is simply that — parties agreeing that the law and the facts match and are willing to have a judgment from the court. I would draw your attention to a passage from the discussion that took place yesterday between Senator Day and Mr. St-Cyr where he said that, basically, the judge told them that, given the state of the law, they had a right to a judgment."

Senators, again, the proof of the pudding is in the eating. When the second batch of cases came before a judge for consent judgment in March of this year, the government said that legislation would be forthcoming. The ways and means motion had already been tabled. They asked for an adjournment. There was a refusal to agree to the adjournment and the judge said, "I have no choice. The state of the law is this now. I have to render judgment."

As to consent judgment, there is no moral connotation. It is a term of art. We agree on something.

Third, when that was done, it was done with the parties knowing full well what they were doing because it could not have been made any clearer than in the letters that were exchanged in December 2002.

With all of this, we are saying the government has acted honourably.

As to the policy issue that you have been raising, should we have retroactive legislation?

Senator Moore: No.

Mr. Roy: That is a fair question and a matter for debate. Is it a good thing?

Senator Moore: No, it is not.

Mr. Roy: I know Mr. Potter and I know Mr. Leduc.

Le gouvernement est cependant également en train de dire que son objet st de modifier rétroactivement la loi. Cela se trouve dans la lettre aux avocats représentant les commissions scolaires, datée du 13 décembre 2002, et dont M. Wilfert a fait état.

Trois jours plus tard, l'avocat a dit: «La décision de la Cour que je vais obtenir ne sera certainement pas touchée par cette loi rétroactive». C'est ce que dit plus ou moins l'avocat dans sa lettre.

Le jour même, les avocats agissant pour le compte de l'État ont dit: «Non, non, détrompez-vous. Cette nouvelle loi, si elle est adoptée, aura une incidence sur cette affaire», et ces avocats ne savaient pas si la loi allait être adoptée en décembre 2002. Le budget est bien sûr sorti en février 2003.

Cette partie de la lettre, dans l'original, est soulignée. Il n'y a donc pas eu erreur là-dessus.

Il y a trois points que j'aimerais souligner. Premièrement, il n'y a jamais eu d'entente selon laquelle toutes ces affaires allaient être réglées sur la base de la décision dans l'affaire *Deschênes* ou dans d'autres affaires. Il importe que cela soit clairement établi.

Deuxièmement, un jugement convenu n'est rien d'autre que cela — les parties convenant que la loi et les faits concordent et étant prêtes à accepter la décision de la cour. J'aimerais attirer votre attention sur un passage de la discussion intervenue hier entre le sénateur Day et M. St-Cyr lorsqu'il a dit qu'en gros le juge leur avait dit qu'était donné l'état de la loi, ils avaient droit à un jugement.

Encore une fois, sénateurs, la qualité se révèle à l'usage. Lorsque la deuxième série d'affaires a été soumise au juge pour jugement convenu en mars de cette année, le gouvernement avait dit qu'une loi allait venir. La motion des voix et moyens avait déjà été déposée. Ils ont demandé un ajournement. Il y a eu refus d'accepter l'ajournement et le juge a déclaré: «Je n'ai aucun choix. La loi est ce qu'elle est en ce moment. Il me faut rendre un jugement».

En ce qui concerne le jugement convenu, il n'y a aucune connotation morale. C'est un terme du métier. Nous nous entendons tous sur quelque chose.

Troisièmement, lorsque cela a été fait, les parties savaient très bien ce qu'elles faisaient parce que cela n'aurait pas pu être plus clairement établi que dans l'échange de correspondance de décembre 2002.

Tout cela étant, nous maintenons que le gouvernement a agi honorablement.

Quant à la question de politique que vous soulevez, devrions-nous avoir une loi rétroactive?

Le sénateur Moore: Non.

M. Roy: C'est une question tout à fait juste et dont on peut débattre. Est-ce une bonne chose?

Le sénateur Moore: Non, ce n'est pas une bonne chose.

M. Roy: Je connais M. Potter et je connais M. Leduc.

[*Translation*]

He is president of the Québec bar association and a former classmate. I know Mr. Tassé. He is the one who hired me at the Department of Justice.

I know Mr. Potter. I have great respect for these two people. They are honourable men who defend a defensible position.

[*English*]

The point is this: If you push the argument put forward by Mr. Potter, you will never have retroactive legislation.

Senator Comeau: Right on.

Senator Moore: That is good.

Mr. Roy: That is, as I said, a policy position that is defensible. However, we have had a number of pieces of legislation that have had a retroactive effect. I will refer to three of them.

In 1989, in the case of *Air Canada v. B.C.*, the Supreme Court Supreme Court decided that it was perfectly constitutional to have retroactive legislation. In 2001, in the case of *Eurig*, out of the Province of Ontario, it was said that in taxation matters we have to protect the tax base, and we have to protect the principle when the legislation is being used for something that is not as appropriate as it should be, and retroactive legislation was enacted.

Retroactive legislation has been passed with respect to judgments rendered. It has been said in some places that there is no precedent for this. In certain instances the government must do it. A case in point is the case involving Val-Saint-François, which some of us may remember.

[*Translation*]

Some of us will remember the painful ice storm episode of five years ago. The residents of Val-Saint-François saw the transmission towers crumble to the ground in their area. The Government of Quebec chose to rebuild those towers, and it did so quickly. In order to do so, it moved by order-in-council. The citizens of Val-Saint-François said...

[*English*]

Senator Comeau: I will stop you at this point because I understand the point and I do not need all the examples. I do not think it is a good example to compare retroactivity with the ice storm.

The Deputy Chairman: Senator Comeau, you stopped the witness midstream. Are you in agreement that it is not precedent-setting to have retroactive legislation?

Senator Comeau: That is not my line of questioning at all.

The Deputy Chairman: That is the point he is trying to make. I guess we misunderstood the question then. I think the witness is trying to answer.

[*Français*]

Il est président du Barreau du Québec et un ancien confrère de classe. Je connais M. Tassé. Il m'a embauché au ministère de la Justice.

Je connais M. Potter. J'ai du respect pour ces personnes; ce sont des gens honorables qui défendent une position qui peut se défendre.

[*Traduction*]

L'important est ceci: si vous insistez sur l'argument énoncé par M. Potter, vous n'aurez jamais de loi rétroactive.

Le sénateur Comeau: Parfait.

Le sénateur Moore: C'est bien.

M. Roy: Il s'agit là, comme je l'ai dit, d'une position de politique qui peut se défendre. Pourtant, nous avons un certain nombre de textes de loi qui ont eu un effet rétroactif. Je vais vous en citer trois.

En 1989, dans l'affaire d'*Air Canada c. la Colombie-Britannique*, la Cour suprême a décidé qu'il était parfaitement constitutionnel d'avoir des lois rétroactives. En 2001, dans l'affaire *Eurig*, en Ontario, il a été dit qu'en fiscalité il nous faut protéger l'assiette fiscale et il nous faut protéger le principe lorsqu'une loi est utilisée pour une chose qui n'est pas aussi appropriée qu'elle devrait l'être, et c'est ainsi que des lois rétroactives ont été adoptées.

Des lois rétroactives ont été adoptées relativement à des jugements déjà rendus. Il a été dit dans certains endroits qu'il n'y en la matière aucun précédent. Dans certains cas, c'est ce que doit faire le gouvernement. Je vous citerai à titre d'exemple l'affaire de *Val-Saint-François*, dont certains d'entre nous se souviennent peut-être.

[*Français*]

Certains d'entre nous se rappelleront péniblement l'épisode du verglas il y a cinq ans. Les gens de Val-Saint-François ont vu les tours de transmission s'écraser dans leur contrée. Le gouvernement du Québec a choisi de remonter ces tours, rapidement. Pour ce faire, ils ont invoqué des décrets. Les citoyens de Val-Saint-François ont dit...

[*Traduction*]

Le sénateur Comeau: Je vais vous arrêter ici, car je comprends ce que vous voulez dire et je n'ai pas besoin de tous ces exemples. Je ne pense pas que ce soit un bon exemple que de comparer la rétroactivité avec la tempête de verglas.

Le vice-président: Sénateur Comeau, vous avez arrêté le témoin en pleine envolée. Convenez-vous que le fait d'adopter une loi rétroactive ne crée pas de précédent?

Le sénateur Comeau: Ce n'est pas du tout ce à quoi je voulais en venir avec mes questions.

Le vice-président: C'est ce que le témoin essayait de dire. Je suppose que nous avons alors mal compris la question. Je pense que le témoin essaie de répondre.

Senator Comeau: Because time is running out I just have one last comment and we can go on to other witnesses.

The Deputy Chairman: Do you agree with that, senator?

Senator Comeau: I know my time is up.

The Deputy Chairman: Some time ago.

Senator Comeau: I have only one last comment. Throughout the presentation up to now, we have heard that the minister warned the school boards that he had legislation pending to correct the technical blunder made in 1991. That presumes that Parliament will pass the retroactive legislation. Should Canadians now assume that, when a minister says legislation will be passed, it will be passed? That presumes that the whip will be determined to have such bills passed, so the public should not expect lawyers to respond, if justice officials say that legislation will be introduced.

That is the one the point I want to get across. We may not always have a group of people who are willing to respond to the government's directive and the Government Whip. I say that very forcefully. We need not always assume that statements in letters saying that the minister will force a bill through will come to pass. We should not always count on that. Maybe this time it will happen; maybe not.

I will be urging my colleagues in the Senate, on principle, to say no to the minister. I will be urging them not to pass this because there has been a presumption that we will pass it. That is a fair warning to the minister and to the justice officials not to state these kinds of assumptions in letters.

The Deputy Chairman: Can we take that as a comment, or did you want a response?

Senator Comeau: That was a comment.

[*Translation*]

Senator Ferretti Barth: My question is naturally very different from that of senator Comeau. On page 7 of the English version of your brief, you state that the airport charges will be reduced to $7 from $12 and to $14 from $24. I would like to know if the air travellers security costs are covered by these charges paid by passengers or if these costs will be paid by other sources of revenue.

[*English*]

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, the travelling public pays them and in this case it is consistent with the concerns that were raised in part of the review. The amount of $329 million is being applied to reduce the level of the charge. The charge is not there to make money; it is there simply to cover the cost of the security equipment that is being used at airports across the country.

Le sénateur Comeau: Vu que nous allons manquer de temps, je vais faire un dernier commentaire, et nous pourrons ensuite passer à d'autres témoins.

Le vice-président: Êtes-vous d'accord, là-dessus, sénateur?

Le sénateur Comeau: Je sais que mon temps est écoulé.

Le vice-président: Cela fait un moment déjà.

Le sénateur Comeau: J'aurais seulement un dernier commentaire à faire. Nous avons tout au long du témoignage, jusqu'ici, entendu dire que le ministre avait averti les commissions scolaires qu'il était en train de préparer un projet de loi en vue de corriger le gaffe technique commise en 1991. Cela revient à présumer que le Parlement adoptera la loi rétroactive. Les Canadiens doivent-ils maintenant se dire que lorsqu'un ministre dit qu'une loi va être adoptée, elle le sera? Cela revient à présumer que le whip fera en sorte que de tels projets de loi soient adoptés, auquel cas le public ne devrait pas s'attendre à ce que des avocats réagissent, si des fonctionnaires du ministère de la Justice disent qu'un projet de loi sera déposé.

C'est le seul point que je tenais à souligner. Nous n'aurons peut-être pas toujours un groupe de personnes désireuses de réagir à la directive du gouvernement et au whip du gouvernement. J'insiste là-dessus. Nous n'allons pas toujours forcément supposer que les déclarations faites dans le cadre de lettres selon lesquelles le ministre exigera l'adoption d'un projet de loi se concrétiseront. Il ne faudrait pas toujours compter là-dessus. Peut-être que cette fois-ci c'est ce qui se passera, mais peut-être pas.

Je vais exhorter mes collègues au Sénat à dire non au ministre, pour une question de principe. Je vais les exhorter à ne pas adopter ce projet de loi vu que l'on présume que nous allons l'adopter. C'est un avertissement au ministre et aux fonctionnaires du ministère de la Justice pour qu'ils ne fassent pas de telles suppositions dans des lettres.

Le vice-président: Peut-on considérer que ce que vous avez dit là est un commentaire, ou bien souhaitiez-vous obtenir une réponse?

Le sénateur Comeau: C'était un commentaire.

[*Français*]

Le sénateur Ferretti Barth: Ma question est naturellement très différente de celle du sénateur Comeau. À la partie 6, il a mentionné que les frais d'aéroport de 12 dollars passaient à 7 dollars et de 24 dollars à 14 dollars. J'aimerais savoir si les dépenses en matière de sécurité des passagers du transport aérien sont défrayées par les droits que les passagers paient ou sont-elles défrayées par d'autres sources de revenus?

[*Traduction*]

M. Wilfert: Monsieur le président, le public voyageur les paye, et dans ce cas-ci, cela cadre avec les préoccupations soulevées dans cette partie de l'examen. La somme de 329 millions de dollars est en train d'être utilisée pour réduire le montant que doivent payer les voyageurs. Ce droit n'est pas là pour gagner de l'argent; il est simplement là pour couvrir le coût du matériel de sécurité utilisé dans les aéroports partout au pays.

Senator Ferretti Barth: I understand this, but my question was:

[*Translation*]

Are the charges paid by passengers at the airport for air transportation safety sufficient to cover the expenses related to passenger safety? Does the Department of Transport have enough money through these charges paid by passengers to cover these expenses, or must it seek out other sources of revenue to cover the entire cost? If such is the case, what are these other sources of funds?

[*English*]

Mr. Wilfert: The intent, senator, is that the monies raised by the security fee, projected over a five-year period, will cover those costs.

[*Translation*]

Senator Ferretti Barth: In part 10, in relation to income tax measures, Bill C-28 implements an increase in the national child benefit supplement. Does this increase of the supplement mean that there will be a clawback from welfare rates for those families who get the child benefit supplement?

We know that low income families are often welfare recipients. If we pay $150 for a child, it seems to me these families will have to report this amount for welfare purposes. Will the supplement be clawed back from families on welfare?

[*English*]

Mr. Gérard Lalonde, Senior Chief, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch, Department of Finance: This was one of the features of the child tax credit when it was introduced as a replacement for the previously existing family allowance, and one of the features of this was discussions with the provinces to ensure that the amounts delivered through the child tax credit would not then affect social programs. It was part of the government's efforts to fight the so-called "welfare wall."

[*Translation*]

Senator Ferretti Barth: If this national child benefit supplement is not taken into account for welfare purposes, should we understand that this is one of the means to fight child poverty?

[*English*]

Mr. Lalonde: Clearly, senator, that is one of the objectives of the child tax benefit. I do not propose to say that it is the only instrument of the government or governments to combat child poverty, and clearly the government has made a number of statements on that front, but certainly it is a step in the right direction.

Le sénateur Ferretti Barth: Je comprends cela, mais ma question était la suivante:

[*Français*]

Les frais que les passagers paient à l'aéroport pour la sécurité du transport sont-ils suffisants pour couvrir les dépenses relatives à la sécurité des passagers? Est-ce bien l'ensemble des droits que paient ces voyageurs que le ministère des Transports utilise, ou bien va-t-il chercher d'autres sources financières pour couvrir les dépenses? Si c'est le cas, quelles sont ces autres ressources financières?

[*Traduction*]

M. Wilfert: L'intention visée, sénateur, est que l'argent ramassé au titre de ce droit pour la sécurité, projeté sur une période de cinq ans, couvre ces coûts.

[*Français*]

Le sénateur Ferretti Barth: À la partie 10, au sujet des mesures relatives à l'impôt sur le revenu, le projet de loi C-28 propose une augmentation du supplément de la prestation nationale pour les enfants. Cette augmentation du supplément de la prestation nationale pour les enfants fera-t-elle en sorte qu'il y aura réduction des prestations d'aide sociale lorsqu'une famille reçoit le supplément de la prestation nationale pour les enfants?

Nous savons que les familles à faible revenu sont des familles qui bénéficient d'aide sociale. Si nous donnons 150 dollars par enfant, je pense que ces familles doivent déclarer le supplément de la prestation nationale pour les enfants. Ce supplément est-il comptabilisé pour les familles qui bénéficient de l'aide sociale?

[*Traduction*]

M. Gérard Lalonde, chef principal, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances: C'était précisément l'une des caractéristiques de la prestation fiscale pour enfants lorsqu'elle a été introduite en remplacement des allocations familiales, à savoir que les provinces s'engageaient à ne pas réduire les programmes sociaux pour les personnes touchant la prestation fiscale pour enfants. C'était l'une des mesures du gouvernement pour surmonter ce que l'on appelle «le mur de l'aide sociale».

[*Français*]

Le sénateur Ferretti Barth: Si ce supplément de la prestation nationale pour les enfants n'est pas comptabilisé, peut-on comprendre que c'est là un moyen comme un autre pour combattre la pauvreté chez les enfants?

[*Traduction*]

M. Lalonde: À l'évidence, sénateur, c'est là l'un des objectifs de la prestation fiscale pour enfants. Je ne dis pas que c'est le seul instrument des pouvoirs publics pour combattre la pauvreté des enfants, et le gouvernement a fait maintes déclarations sur ce front, mais c'est certainement un pas dans cette direction.

Mr. Wilfert: It is an important instrument of government policy to overcome what would be called the welfare wall. It has been recognized by sociologists, by economists and others, as being, probably, the most important initiative to deal with the issue of child poverty that has been undertaken up to this time.

Senator Moore: I want to pursue the topic that Senator Comeau raised with respect to the school board matter and the issue of retroactivity. I want to get the facts straight.

The *Deschênes* decision, which was favourable to the school board, was registered in October of 2001. There were 29 school boards — 28 others plus Deschênes — that benefited from the decision to they extent that they would get a 100 per cent rebate of the GST that they paid on transportation equipment.

Mr. Wilfert: That is correct, senator.

Senator Moore: I think you said that the minister announced his intention to introduce retroactive legislation back to 1991, and that he did so. I am not sure how he did that. You said there was an announcement, and I thought you said that it was on December 21, 2001.

Mr. Wilfert: That is correct, senator.

Senator Moore: How did he do that?

Mr. Wilfert: Mr. Chairman, a press release was sent out indicating the intention of the minister. I would point out to you, senator, that a ministerial announcement that precedes the enactment of legislation is well known in parliamentary tradition. He followed a course of action, which was a press release on the Web site of the Department of Finance, et cetera.

I would point out to you, senator, after those 29 school boards obtained their judgments, there were in fact other appeals that were in the system that had not gone to trial. In fact, it is announced, and the intent of the government is very clear.

I wanted to just say, if I might, Mr. Chairman, that it is never the intent of the government, and certainly of the Minister of Finance, under any circumstances, to mislead anyone. That was very clear in the announcement. There was no attempt to mislead anyone. It was very clear in writing. A well-known parliamentary tradition was being followed, again, to deal with an issue, which I think I have outlined clearly, in response to, but not in any way impinging upon, the original judgments of those 29 cases of October 17.

Senator Moore: I understand all of that, but you say others appealed or others took action and that there were some cases in the system. They had every right to do that — every right.

Mr. Wilfert: I do not disagree.

Senator Moore: You make an announcement and, by doing so, you take away their rights. I think it is awful. I do not like retroactive legislation in any form. Society must have certainty to function. That certainty in Canada is based on the rule of law.

M. Wilfert: C'est un instrument important de la politique gouvernementale visant à surmonter ce que l'on appelle le mur de l'aide sociale. Les sociologues, les économistes et d'autres s'accordent à dire que c'est probablement l'initiative la plus importante prise jusqu'à présent pour surmonter la pauvreté des enfants.

Le sénateur Moore: J'aimerais revenir sur le sujet soulevé par le sénateur Comeau, soit la rétroactivité et cette affaire des conseils scolaires. J'aimerais clarifier les faits.

La décision *Deschênes*, qui était favorable aux conseils scolaires, a été rendue en octobre 2001. Vingt-neuf conseils scolaires — 28 en sus de celui de Deschênes — ont bénéficié de cet arrêt dans la mesure où ils touchaient une remise de 100 p. 100 de la TPS qu'ils avaient payée sur des véhicules de transport.

M. Wilfert: Exact, sénateur.

Le sénateur Moore: Vous avez dit, je crois, que le ministre a annoncé son intention d'introduire une législation rétroactive à 1991, et qu'il l'a fait. Je me demande quelle forme cela a pris. Vous avez dit qu'il y a eu une annonce et qu'il vous semblait qu'elle a été faite le 21 décembre 2001.

M. Wilfert: C'est juste, sénateur.

Le sénateur Moore: Comment a-t-il fait cette annonce?

M. Wilfert: Monsieur le président, un communiqué de presse a été envoyé indiquant l'intention du ministre. Je vous signale, sénateur, qu'une annonce ministérielle précédant l'introduction d'une loi est une tradition parlementaire bien connue. Il a suivi cette procédure, soit la publication d'un communiqué de presse sur le site Internet du ministère des Finances, et cetera.

Je vous fais remarquer, sénateur, qu'une fois que ces 29 conseils scolaires ont obtenu leur jugement, d'autres appels étaient toujours en instance de jugement. L'intention du gouvernement a donc été annoncée très clairement.

Je voudrais préciser, si je puis, monsieur le ministre, que le gouvernement, et certainement le ministre des Finances, n'a jamais, en aucune circonstance, l'intention d'induire en erreur qui que ce soit. C'était très clair dans l'annonce. Il n'y avait aucune intention de tromper personne. Les choses étaient dites très clairement, par écrit. Encore une fois, le ministre a suivi là une tradition parlementaire bien connue en réponse à ces jugements initiaux sur ces 29 cas rendus le 17 octobre, sans que cela n'affecte en rien ces jugements originaux.

Le sénateur Moore: Je comprends tout cela, mais vous avez dit que d'autres ont fait appel et qu'il y avait d'autres causes en instance de jugement. Ces conseils avaient parfaitement le droit de faire cela.

M. Wilfert: Je ne le conteste pas.

Le sénateur Moore: Mais vous faites une annonce et, ce faisant, vous les privez de leurs droits. Je trouve cela terrible. Je n'apprécie pas les lois rétroactives quelles qu'elles soient. La société a besoin de certitude pour fonctionner. Cette certitude au Canada est

You cannot move the goalposts. Once the pattern is set in place, people rely on it. If you make a mistake, so be it. That is life. It is not a perfect world. You pay and you move on.

I think this is repugnant to our whole system. I do not like it, and I do not think we should be doing it.

Mr. Wilfert: I could certainly argue the merits of the senator's comments.

Senator, assume that the government is at fault and brings in retroactivity to benefit individuals or applicants in cases, which has been done in the past. Should we not do that? In fact, it does work both ways. We are acting on sound legal principle, on parliamentary tradition. However, the fact is, when retroactive legislation is brought in that benefits individuals or elements in society, we do not hear complaints from people saying, "You should not give them back money," because, in fact, they are entitled to it. In this case, there was a clearly recognized issue to which the minister has responded.

That is the other side of the coin. We have also done that. I would assume that we would not hear much argument against doing that.

Senator Moore: Those situations may exist, but I am looking at a situation here involving people's right to due process. I presume that some were stopped midstream. I do not know how far they were into the process. Others were told they could not participate. I do not think that is right.

Mr. Wilfert: I would conclude, senator, by saying that the intent of the legislation was very clear. It had not been in dispute since 1991. The fact that in 1996 certain boards decided to move forward, the fact that they received a judgment, and the fact that the government does not dispute that judgment prior to the December 21 announcement is not in question. What obviously is in question is your concern, and I understand your concern, with regard to the issue of retroactivity. However, I have outlined and I would continue to outline, Mr. Chairman, that we are well within our rights to do so, both for those who benefit and those who may not.

Senator Moore: You told us others had started. You stopped them midstream.

Mr. Wilfert: They had not gone to trial. Some of them waited, of course, to see what would happen.

Senator Moore: They had the right to do that.

Mr. Wilfert: They had their right, but Parliament has the right to introduce retroactive legislation, based on the fact that the intent of the legislation was clearly understood. If the intent of the legislation is 100 per cent, then say so. It is not. Therefore, the

fondée sur la primauté du droit. Vous ne pouvez pas déplacer les poteaux du but en cours de partie. Une fois les poteaux plantés, ce sont là les bornes. Si vous vous êtes trompé, tant pis pour vous. C'est la vie. Le monde n'est pas parfait. Vous payez et vous passez à autre chose.

Je trouve que tout cela est contraire à tout l'esprit de notre système. Je n'aime pas cela et je ne pense pas qu'il faille procéder de cette façon.

M. Wilfert: On pourrait contester le bien-fondé des propos du sénateur.

Sénateur, imaginons une situation où le gouvernement a tort et introduit une mesure rétroactive pour avantager des personnes ou des plaideurs dans certains dossiers, comme cela s'est fait par le passé. N'est-ce pas alors une bonne chose? Mais cela fonctionne dans les deux sens. Nous agissons sur la foi d'un principe juridique solide et conforme à la tradition parlementaire. Mais le fait est que lorsque l'on introduit des lois rétroactives qui avantagent des personnes ou des éléments de la société, nul ne se plaint en disant: «Non, ne leur donnez pas cet argent», car on reconnaît qu'ils y ont droit. En l'occurrence, le ministre réagit à une situation inverse.

C'est l'envers de la médaille. Cela marche dans les deux sens. On n'entend guère de protestations lorsque la mesure va dans la direction opposée.

Le sénateur Moore: Ces situations peuvent exister mais nous en avons une ici où le droit au recours en justice de personnes est menacé. J'imagine que certains des conseils ont été arrêtés en cours d'instance. Je ne sais pas jusqu'où ils en étaient rendus dans le processus. D'autres se sont vus dire qu'ils ne pouvaient même pas se pourvoir. Cela ne me paraît pas juste.

M. Wilfert: Je conclurai, sénateur, en disant que l'esprit de la loi était très clair. Personne ne l'avait contesté jusqu'en 1991. Le fait qu'ensuite, en 1996, certains conseils ont décidé de se pourvoir, le fait qu'ils ont reçu un jugement favorable et que le gouvernement n'a pas contesté celui-ci jusqu'à l'annonce du 21 décembre ne fait non plus aucun doute. Ce qui vous chiffonne, et je peux le comprendre, c'est la rétroactivité. Cependant, j'ai indiqué, et je le répète, monsieur le président, que nous sommes tout à fait dans nos droits et que nous le sommes aussi bien lorsque cela avantage certains que lorsque cela en désavantage d'autres.

Le sénateur Moore: Vous nous avez dit que d'autres avaient déjà commencé. Vous les avez arrêtés en cours de procédure.

M. Wilfert: Les procès n'étaient pas encore commencés. Certains d'entre eux, bien entendu, ont attendu pour voir ce qui allait se passer.

Le sénateur Moore: C'était leur droit.

M. Wilfert: C'était leur droit, mais le Parlement a le droit d'introduire des lois rétroactives dans la mesure où l'intention d'un texte de loi était claire. Si l'intention de la loi est à 100 p. 100 de faire telle chose, alors il faut le dire. Par conséquent, l'annonce

announcement, and in fact the writing of those letters, which, in fact, was underlined, is the case that I have put forward. It is the case of the minister.

Mr. Chairman, we could debate this for hours, but the reality is that that is the intent. I would like honourable senators to also consider the big picture.

We have before us an important piece of legislation: the budget. In this budget, we have important initiatives on health care, child poverty and a whole range of areas that are important to Canadians.

Senator Moore: Oh, yes.

Mr. Wilfert: I appreciate the issues you raise, honourable senators, but I want to remind you that we are dealing with a big piece of legislation, which, in fact, responds to concerns we have heard across the country. I would again like to say, Mr. Chairman, that, at any time, obviously, it is important to focus on the other issues as well, but hopefully I have responded effectively to the senator. I know the senator may have a different view on retroactivity, but I would be the first to tell you if we were doing something that was not either constitutional or legal. Obviously, we would not be in that position and neither would the minister.

[*Translation*]

Senator Gauthier: I am confused. You mentioned that the rule of law is supreme. You also talked about parliamentary tradition. I have been around this place for 30 years. Tell me what parliamentary tradition permits a minister to change the rules of the game by way of a press release. I do not understand. Parliament has not spoken. We have not expressed any opinion. It was a mere press release. I need a better explanation.

[*English*]

Mr. Wilfert: Again, senator, I refer you to 1995. The public accounts committee declared the appropriateness and, indeed, the imperative use of retroactivity in certain circumstances. It asked the Department of Finance to develop criteria, which it did, in terms of being able to justify in the case of tax law. These amendments before members of this committee are established based on the issue of retroactivity. My colleague has pointed out examples — in fact, rulings by the Supreme Court of this country — that clearly indicate that retroactivity, although viewed by some of you as not something you like, has worked in the opposite way and has benefited individuals when the government has erred.

I respect your comments, senator, but the answers I will continue to give will be the same.

I believe Mr. Roy has something to say.

et l'envoi de ces lettres ne faisaient que confirmer cette intention et présentaient l'argumentation du ministre.

Monsieur le président, nous pourrions débattre de cela pendant des heures, mais la réalité est que l'intention était bien celle-ci. Les honorables sénateurs doivent aussi considérer le tableau d'ensemble.

Nous avons en main une loi importante qui met en oeuvre le budget. Dans ce budget nous prenons des initiatives importantes concernant la santé, la pauvreté des enfants et toute une série de domaines de haute importance pour les Canadiens.

Le sénateur Moore: Oh, oui.

M. Wilfert: Je comprends bien les problèmes que vous soulevez, honorable sénateur, mais je veux vous rappeler que nous étudions ici un projet de loi volumineux qui répond à maintes préoccupations exprimées à travers le pays. Certes, monsieur le président, il ne faut pas négliger d'autres aspects pouvant intervenir mais j'espère avoir donné une réponse argumentée au sénateur. Je sais que le sénateur est d'opinion différente au sujet de la rétroactivité mais si nous faisions quelque chose qui n'était pas constitutionnel ou légal, je serais le premier à tirer la sonnette d'alarme. Il va de soi que ni le gouvernement ni le ministre n'aimeraient se retrouver dans une telle situation.

[*Français*]

Le sénateur Gauthier: Je suis confus. Vous avez affirmé que c'est la primauté du droit, d'abord et avant tout. Vous parlez aussi de la tradition parlementaire. Cela fait 30 ans que je suis ici. Parlez-moi de la tradition parlementaire qui justifie qu'un ministre, dans un communiqué de presse, change les règles du jeu. Je ne comprends pas. Le Parlement ne s'est pas prononcé. On n'a pas eu d'avis à ce sujet. C'est un communiqué de presse. Expliquez-moi.

[*Traduction*]

M. Wilfert: Encore une fois, sénateur, je vous renvoie à 1995. Le Comité des comptes publics a déclaré qu'il était approprié, et parfois même impératif, de faire usage de la rétroactivité dans certaines circonstances. Il a demandé au ministère des Finances d'élaborer des critères, ce qu'il a fait, pour justifier son emploi s'agissant de la législation fiscale. Les modifications contenues dans ce projet de loi sont fondées sur ce principe de la rétroactivité. Mon collègue a cité des exemples — et d'ailleurs même des décisions de la Cour suprême de ce pays — indiquant que la rétroactivité, bien qu'elle déplaise à certains d'entre vous, est légitime et d'ailleurs peut avoir l'effet inverse d'avantager des personnes lorsque le gouvernement a fait erreur.

Je respecte vos commentaires, sénateur, mais les réponses que je continuerai de donner sont les mêmes.

Je crois que M. Roy a quelque chose à dire.

[*Translation*]

Mr. Roy: I would like to make sure there is no misunderstanding about the legal effect of this press release.

The press release did not change any law. It simply stated the intent of the Minister of Finance to ask Parliament to pass retroactive legislation. This allowed the taxpayers and the citizens to govern themselves as they wished. The press release merely informed the citizens who might be affected about the possibility legislation might be passed.

This is standard practice. This press release was just one way of announcing that retroactive legislation would be tabled in the House. Everybody knows that the final decision belongs to Parliament.

[*English*]

Senator Mahovlich: I think your timing is off. I do not feel comfortable with this. You cannot have 29 school boards getting relief where other school boards are left out. That is all I want to say about that.

Another topic involves far more money, and that is the Canada Student Loans Program. Are there many student bankruptcies? How can a student go bankrupt?

Mr. Wilfert: One bankruptcy is one too many, obviously. How do they get into that situation?

Senator Mahovlich: They must have lawyers.

Mr. Wilfert: I will not comment on that. I do not know whether things have changed much since my day.

Senator Mahovlich: I would think that a sincere student would make every effort to pay off a government loan.

Mr. Wilfert: I would invite you to come to my constituency office on any day of any week. Some individuals who come in are not cognizant that they had a loan. They thought they had a grant. They did not really know the details of the loan, and, in fact some actually owe more money today than they did when they took out the loan.

I am not sure what institutions they graduated from, but I would suggest to you that, being on their own on the street is of concern to me. I say that to them. I say, please go back to your university or college, find out how much you actually owe. I ask them how they got into this situation. Some will tell me that they bought a car. That was not the intent of the loan. Young people sometimes do those things. I do not try minimize the importance of the issue. My colleagues will also tell you that they have people who come into their offices and tell amazing stories. One day I might write a book on that topic alone.

Senator Mahovlich: The Liberal government wants accountability. If they are handing out $60 million a year in loans, I think we should keep an eye on the students.

[*Français*]

M. Roy: J'aimerais m'assurer qu'il n'y ait pas de malentendu quant à l'effet juridique ou légal du communiqué de presse dont il est question.

Le communiqué de presse ne change rien à l'état du droit. Il annonce l'intention du ministre des Finances de demander au Parlement de passer la législation rétroactivement. Il permet ainsi au contribuable et au citoyen de gouverner ses affaires comme il le désire. Ce communiqué de presse informe le citoyen qu'il est possible que la législation soit adoptée et celui-ci s'en verra affecté.

Il s'agit d'une pratique très fréquente. Ce communiqué de presse n'est qu'une façon d'annoncer qu'il y aura une législation rétroactive, rien de plus. Nul n'est sans savoir que la décision ultime revient au Parlement.

[*Traduction*]

Le sénateur Mahovlich: Je pense qu'il y a un problème de chronologie. Je n'aime pas cela. On ne peut pas donner un avantage à 29 conseils scolaires que l'on refuse aux autres. C'est tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

Un autre met en jeu beaucoup plus d'argent, je veux parler du Programme des prêts d'études canadiens. Y a-t-il beaucoup de faillites d'étudiant? Comment un étudiant peut-il faire faillite?

M. Wilfert: Une faillite en est une de trop, évidemment. Comment se retrouvent-ils dans cette situation?

Le sénateur Mahovlich: Ils doivent avoir des avocats.

M. Wilfert: Je ne dirai rien à ce sujet. Je ne sais pas si les choses ont tellement changé depuis mon époque.

Le sénateur Mahovlich: Il me semble qu'un étudiant sincère voudrait faire tous les efforts pour rembourser un prêt du gouvernement.

M. Wilfert: Je vous invite à venir à mon bureau de circonscription n'importe quel jour de n'importe quelle semaine. Des jeunes nous arrivent qui ne réalisent même pas qu'il s'agissait d'un prêt. Ils pensaient que c'était une bourse. Ils ne connaissent pas les modalités de remboursement et certains, en fait, doivent davantage aujourd'hui que lorsqu'ils ont contracté le prêt.

Je ne sais pas de quels établissements ils sont diplômés, mais je dois dire que je m'inquiète pour eux de les voir tout seuls dans la rue. Je le leur dis. Je leur dis, je vous en prie, retournez dans votre université ou votre collège, voyez combien vous devez vraiment. Je leur demande comment ils se sont mis dans cette situation. Certains me disent qu'ils ont acheté une voiture. Ce n'était pas là le but du prêt. Les jeunes gens parfois font ce genre de choses. Je ne cherche pas à minimiser l'importance du problème. Mes collègues vous diront eux aussi qu'ils ont des jeunes qui défilent dans leur bureau et racontent des histoires étonnantes. Un jour, j'écrirai un livre sur ce seul sujet.

Le sénateur Mahovlich: Le gouvernement libéral parle de responsabilité .S'il va distribuer 60 millions de dollars en prêts, je pense qu'il faudrait garder l'oeil sur ces étudiants.

Mr. Wilfert: That is also the intent of the legislation. We do not want to give the impression we have bankrupt students all over the nation. The reality is, where there are very difficult circumstances, we will address those. However, clearly, and I am sure officials can report, the overwhelming majority of loans that are given, both provincially and federally, are repaid. There may be longer terms. People may need to extend the payments on their loans. We give information to students and that is usually all they need.

The Chairman: Is there anything you would like to say in closing?

Mr. Wilfert: Just this is the first time that I ...

[*Translation*]

Senator Biron: Did this letter from the government that informed the school boards of it s intent to introduce legislation advise the school boards to hurry up and to proceed without delay with their court case?

[*English*]

Mr. Wilfert: The intent, as I said before, was demonstrated on December 21, 2001. They had the right to move forward and ask for those consent judgments. Notwithstanding that, in response to specific letters, the Department of Justice issued the letter of December 16, clearly indicating that, notwithstanding any judgments, the intent of the government, which was demonstrated, would in fact be to take the course of action that is before you today.

The school boards, through their solicitors, would have been well apprised of the situation.

[*Translation*]

Mr. Roy: This press release of December 21 only stated the intent of the government. Rather than having retroactive legislation that would take away the advantage, the court decision obtained by the Deschênes school board clearly indicated those school boards would be able to get the benefit of those judgements.

As for the other school boards, they had no indication as to what might happen. The intent of the government was to advise them retroactively that they would not be entitled to these rebates.

The letters sent out in December 2002, one year later, were intended to letting the school boards who were already before the courts know — and this was after the press release issued on December 21, 2001 — that they might be able to obtain a decision in their favour under the law as it then was but that there could be new legislation coming in with retroactive effect. The government simply wanted to state the facts as they were, nothing more.

The interested parties obtained therefore their consent to judgment in full knowledge of the facts.

M. Wilfert: C'est également le but du projet de loi. Nous ne voulons pas donner l'impression que nous avons des étudiants en faillite à la pelle dans tout le pays. La réalité est que, dans les cas réellement difficiles, nous sommes flexibles. Mais les fonctionnaires pourront vous dire que l'écrasante majorité des prêts sont remboursés, tant au niveau provincial que fédéral. Parfois cela peut prendre un peu plus longtemps. Il peut falloir étaler la durée du remboursement. Nous renseignons les étudiants et habituellement cela suffit.

Le président: Aimeriez-vous dire quelque chose pour conclure?

M. Wilfert: Simplement que ceci est la première fois que je...

[*Français*]

Le sénateur Biron: La lettre du gouvernement avisant les commissions scolaires de l'intention de présenter une loi avisait-elle les commissions scolaires de faire le nécessaire et de procéder dès maintenant avec les poursuites?

[*Traduction*]

M. Wilfert: L'intention, comme je l'ai déjà dit, a été signifiée le 21 décembre 2001. Ces conseils avaient le droit de demander ces jugements en consentement. Mais, en réponse à des lettres précises, le ministère de la Justice a rédigé la lettre du 16 décembre indiquant clairement que, nonobstant tout jugement, le gouvernement avait l'intention, déjà signifiée antérieurement, de déposer la mesure dont vous êtes saisis aujourd'hui.

Les conseils scolaires, par le biais de leurs avocats, étaient ainsi parfaitement informés de la situation.

[*Français*]

M. Roy: Le communiqué de presse du 21 décembre ne fait qu'annoncer l'intention du gouvernement. Plutôt que d'avoir une mesure rétroactive qui ferait disparaître l'avantage, le jugement obtenu par la Commission scolaire des Chênes indiquait clairement que les commissions scolaires pourront bénéficier de leur jugements

En ce qui concerne les autres commissions scolaires, il n'y eut aucune indication à savoir ce qui pouvait se produire. L'intention du gouvernement fut d'aviser que rétroactivement les commissions scolaires n'auraient pas droit à ces sommes.

Les lettres rédigées en décembre 2002, soit un an plus tard, avaient pour but d'aviser les commissions scolaires devant les tribunaux, — après que le communiqué de presse ait été émis, soit suite au 21 décembre 2001 — que si elles désirent obtenir un jugement, l'état du droit était tel qu'il était possible de l'obtenir. Toutefois, il pourra y avoir un changement à la loi qui aura un effet rétroactif. Le gouvernement a voulu exposer la situation et rien de plus.

Les principaux concernés ont donc obtenu consentement en jugement en connaissance de cause.

In 2001, the government indicated its intent to ask Parliament to pass legislation that would not affect the initial 29 school boards. Later, when all these other school boards went to court, they were told that they might be able to obtain a judgment in their favour but that legislation might be passed by government that would have certain effects.

[*English*]

The Chairman: On another subject, I would like to know, if someone has the information here, whether the Social Union Framework Agreement covers terms of the health care agreement reached among first ministers in February? Does anyone know the answer to that?

Mr. Campbell: Yes, the Social Union Framework Agreement does govern the provisions that come out of the first ministers' meeting. However, I would like to point out that, given it was a meeting and decision of first ministers, they in effect waived the notice provisions in SUFA.

The Chairman: Not for all time surely?

Mr. Campbell: No, but for the provision as agreed to in the accord of February 5.

The Chairman: Are you referring to the changes that were made in the accord?

Mr. Campbell: The change that was made.

The Chairman: It would not be possible, I presume, for the federal government to make unilateral cutbacks in the funding arrangements without the three years' notice provided for in SUFA.

Mr. Campbell: That is correct. I would like to point out that, as part of that agreement, stability is a most important factor. We have a five-year legal framework now that will be passed by Parliament.

The Chairman: There are those who bet they will be back at the table within two years, but that is another subject.

Mr. Wilfert: I want to say, Mr. Chairman, that I have never had the pleasure of being before this committee. I have been before Senator Kolber's committee. I appreciate the comments, the very thoughtful questions and just thank you again for hearing me this afternoon.

The Chairman: Very well. Thank you very much, Mr. Wilfert. You are a very good witness. I would also thank Mr. Roy and the other officials from the various departments.

Colleagues, with your agreement, we will move to clause-by-clause consideration of this bill. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I understand that at least one amendment will be proposed by Senator Beaudoin. I know when he proposes to do that. Meanwhile, is there agreement to proceed by grouping clauses according to the 11 parts of the bill. Is that agreed?

En 2001, le gouvernement a indiqué son intention de demander au Parlement l'adoption d'une législation qui n'affectera pas ces 29 commissions scolaires. Par la suite, lorsque les autres commissions scolaires se sont présentées devant les tribunaux, on leur a indiqué qu'il leur était possible d'obtenir jugement. Toutefois, une législation pourrait être passée par le gouvernement, laquelle aura certains effets.

[*Traduction*]

Le président: Concernant un autre sujet, j'aimerais savoir, dans la mesure où quelqu'un ici le sait, si l'accord-cadre sur l'union sociale couvre les conditions de l'entente en matière de santé conclue par les premiers ministres en février? Quelqu'un ici connaît-il la réponse?

M. Campbell: Oui, l'accord-cadre sur l'union sociale régit les dispositions convenues lors de cette conférence des premiers ministres. Je précise, cependant, que, puisqu'il s'agissait d'une réunion et d'une décision des premiers ministres, ces derniers ont levé dans la pratique l'exigence de préavis de l'accord.

Le président: Pas de façon permanente, tout de même?

M. Campbell: Non, aux fins de l'accord convenu le 5 février.

Le président: Parlez-vous là des changements apportés à l'accord?

M. Campbell: Du changement apporté.

Le président: Je présume qu'il ne sera pas loisible au gouvernement fédéral d'opérer des coupures unilatérales de financement sans le préavis de trois ans prévu par l'ECUS.

M. Campbell: C'est juste. En effet, dans le cadre de cet accord, la stabilité est un facteur primordial. Nous avons maintenant un cadre juridique quinquennal qui va être promulgué par le Parlement.

Le président: Il en est qui parient qu'ils seront de retour à la table de négociation d'ici deux ans, mais c'est là un autre sujet.

M. Wilfert: Je dois dire, monsieur le président, que c'est la première fois que j'ai le plaisir de comparaître devant votre comité. J'avais déjà comparu devant celui du sénateur Kolber. J'ai apprécié vos remarques, vos questions réfléchies et je vous remercie donc encore une fois de m'avoir écouté cet après-midi.

Le président: Très bien. Merci beaucoup, monsieur Wilfert. Vous êtes un très bon témoin. Nous remercions également M. Roy et les autres fonctionnaires des divers ministères.

Collègues, avec votre accord, nous allons passer à l'étude article par article de ce projet de loi. Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

Le président: Je crois savoir qu'un amendement au moins sera proposé, celui du sénateur Beaudoin. Je ne sais pas quand il a l'intention de le faire. Dans l'intervalle, me permettez-vous de grouper les articles en fonction des 11 parties du projet de loi? Est-ce d'accord?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed to stand the title and clause one.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 1, shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 2, shall clauses 3 to 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 3, shall clauses 9 to 14 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 4, shall clauses 15 to 30 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 5, shall clauses 31 to 43 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 6, shall clause 44 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 7, shall clauses 45 to 60 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 8, shall clauses 61 to 66 carry?

Senator Beaudoin: I have one amendment and it is:

That Bill C-28 be amended in clause 64 on page 55:

(*a*) by replacing line 19 with the following:

"into force on December 17, 1990, except in respects of cases in which school authorities and lawyers representing Her Majesty the Queen in right of Canada have agreed to file consents to judgment before the appropriate court."; and

(*b*) by deleting lines 20 to 37.

The Chairman: The written copy in English says "lines 20 to 39".

[*Translation*]

In the French version, the deletion would be lines 23 to 45.

Senator Beaudoin: And here is the French text:

That Bill C-28 be amended in clause 64, on page 55,

(*a*) by replacing line 19 with the following:

"into force on December 17, 1990, except in respect of cases in which school authorities and lawyers representing Her Majesty the Queen in right of Canada have agreed to file consents to judgment before the appropriate court; and

(*b*) by deleting lines 20 to 39.

Des voix: D'accord.

Le président: Convenez-vous de réserver le titre et l'article un?

Des voix: D'accord.

Le président: À la partie 1, l'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: À la partie 2, les articles 3 à 8 sont-ils adoptés?

Des voix: Adoptés.

Le président: À la partie 3, les articles 9 à 14 sont-ils adoptés?

Des voix: Adoptés.

Le président: À la partie 4, les articles 15 à 30 sont-ils adoptés?

Des voix: Adoptés.

Le président: À la partie 5, les articles 31 à 43 sont-ils adoptés?

Des voix: Adoptés.

Le président: À la partie 6, l'article 44 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: À la partie 7, les articles 45 à 60 sont-ils adoptés?

Des voix: Adoptés.

Le président: À la partie 8, les articles 61 à 66 sont-ils adoptés?

Le sénateur Beaudoin: J'ai un amendement, que voici:

Que le projet de loi C-29 soit modifié, à l'article 64, page 55,

a) par substitution, à la ligne 22, de ce qui suit:

«entré en vigueur le 17 décembre 1990, sauf dans le cas des causes pour lesquelles une administration scolaire et les avocats représentant Sa Majesté la Reine du chef du Canada ont convenu de consentir à des jugements devant le tribunal compétent», et

b) par suppression des lignes 23 à 45.

Le président: Dans la version anglaise, la copie écrite de l'amendement indique «lignes 20 à 39».

[*Français*]

Dans la version française, il s'agit de la suppression des lignes 23 à 45.

Le sénateur Beaudoin: En français, il est dit:

Que le projet de loi C-28 soit modifié, à l'article 64, à la page 55.

a) par substitution, à la ligne 22, de ce qui suit:

«entré en vigueur le 17 décembre 1990, sauf dans le cas des causes pour lesquelles une administration scolaire et les avocats représentant Sa Majesté la Reine du chef du Canada ont convenu de consentir à des jugements devant le tribunal compétent.»

b) par suppression des lignes 23 à 45.

The Chairman: You all heard the amendment moved by Senator Beaudoin. Would you like to speak to your motion?

Senator Beaudoin: We obviously need to respect legal principles. There are *res judicata* principles involved here as well as the rule of law. We also have principles of partial retroactivity. Obviously, the Constitution does not preclude a certain form of retroactivity.

[*English*]

Senator Beaudoin: If we comply with the Constitutional system that we have in our parliamentary democracy, having regard to the facts as exposed in this committee by the witnesses and the lawyers, we must come to the conclusion that this amendment appears to be quite necessary to give effect to our system of law.

The testimony of the lawyers that I have heard leads me to the conclusion that the law has not been complied with, and this is why we are under the obligation to bring an amendment to clause 64 to give effect to the principle of administrative and constitutional law. A document is not necessarily an amendment to a statute. We have a system of law and a system of introducing amendments to statutes that we must follow under our system of law and, in my opinion, it has not been followed to the extent that it should have been followed.

Senator Comeau: On the same point, if I may, the witnesses raised the question of retroactivity. I do not think any of us is questioning the Minister of Finance's power and duty to say, in his budget and statements, "As of this date, these are the new rules". Eventually, Parliament will, hopefully, change the rules; however, everyone knows what the rules are at this point.

We are presented with the *Deschênes* decision and we are now changing the rules that applied many years ago. That is offensive, not the fact of a Minister of Finance announcing that this is what will apply from now on. It is the same as if we were to go back in history and look at Senator Mahovlich's career as a goalie and say that we will remove X number of goals from his credit during certain seasons. We should not be doing that. He knew what the rules were; he played under those rules; and we should not change the rules retroactively. It is offensive. As has been mentioned before, it is quite repugnant.

Senator Mahovlich: The goalpost was rubber, so it did move.

Senator Comeau: What is even more repugnant is the fact that the minister then says, "Not only will I change the rules to apply retroactively, I will ask Parliament to do it". It is presumptuous to say that Parliament will be whipped into doing this. If ministers are allowed to give press releases and state what we as parliamentarians will do, there can be no more rule of law.

Le président: Vous avez tous entendu la modification proposée par le sénateur Beaudoin? Voulez-vous élaborer votre requête?

Le sénateur Beaudoin: Il faut évidemment suivre les principes du droit. Il y a ici des principes de *res judicata* et des principes de la règle de droit. Il y a aussi des principes de rétroactivité partielle. La Constitution n'empêche pas, bien sûr, une certaine forme de rétroactivité.

[*Traduction*]

Le sénateur Beaudoin: Si l'on veut respecter la Constitution de notre démocratie parlementaire, lorsqu'on examine les faits tels que présentés à ce comité par les témoins et les avocats, on est obligé de conclure que le respect de notre loi exige cet amendement.

Le témoignage des juristes que nous avons entendus m'amène à la conclusion que la loi a été enfreinte et c'est pourquoi il nous faut amender l'article 64 de façon à préserver les principes du droit administratif et constitutionnel. Un document n'est pas nécessairement un amendement à une loi. Nous avons un ensemble de lois et un système pour l'introduction de modifications législatives qu'il nous faut suivre et, à mon sens, ils ne l'ont pas été en l'occurrence.

Le sénateur Comeau: Si vous me permettez d'intervenir sur le même sujet, les témoins ont parlé de rétroactivité. Nul d'entre nous ne conteste la faculté et l'obligation du ministre des Finances d'indiquer, dans son budget et dans ses déclarations: «Voilà les nouvelles règles qui vont s'appliquer à partir de telle date». Le moment venu, le Parlement change alors les règles, mais dans l'intervalle, tout le monde sait quelles sont les règles qui continuent à s'appliquer.

Nous sommes en présence de la décision *Deschênes* et l'on va modifier aujourd'hui les règles qui s'appliquaient il y a de nombreuses années. C'est cela qui est odieux, et non pas le fait qu'un ministre des Finances annonce quelles règles vont s'appliquer pour l'avenir. C'était comme si l'on remontait en arrière dans l'histoire et que l'on prenait la carrière de hockeyeur du sénateur Mahovlich et qu'on retranchait X nombres de buts marqués au cours de certaines saisons. Il n'y a pas lieu de le faire. Il connaissait les règles qui s'appliquaient, il a joué en les respectant et il n'y a pas à les modifier rétroactivement. C'est odieux. Comme je l'ai mentionné, c'est tout à fait indigne.

Le sénateur Mahovlich: Les poteaux de buts étaient en caoutchouc, alors ils ont bougé.

Le sénateur Comeau: Ce qui est encore plus odieux est que le ministre arrive ensuite pour dire: «Non seulement allons-nous modifier les règles rétroactivement, je vais demander au Parlement de le faire pour moi». Il est présomptueux de postuler que le Parlement va s'incliner et obéir. Si l'on va permettre au ministre de publier des communiqués de presse et d'annoncer ce que nous, les parlementaires, décideront de faire, alors il n'y a plus de primauté du droit.

What our community, citizens and taxpayers want is stability and certainty, not for the government to come along and start changing the rules after everyone has been playing for years.

I think this amendment is entirely in order and I think it is incumbent upon us in our capacity as parliamentarians to agree to it. Remember that you were all asked to serve in Parliament to do right by the Canadian public, and it is our duty to do that. Our duty is to the Canadian public, not to the whip, and not to our government leader.

The Chairman: Thank you. Senator Gauthier?

[*Translation*]

Senator Gauthier: Senator Comeau just raised an interesting question. Is this amendment in order, in your opinion?

The Chairman: From the viewpoint of the Chair, it is in order.

Senator Day: It will increase government expenditures.

The Chairman: The amendment would limit government responsibility and amend section 64 as follows:

> "into force on December 17, 1990, except in respect of cases in which school authorities and lawyers representing Her Majesty the Queen in Right of Canada have agreed to file consents to judgment before the appropriate court."

Therefore it does not impose any new tax on Canadian citizens.

Senator Gauthier: I do not have any problems with the motion. I trust your judgment. But I am really concerned about the credibility of our court system. It is the credibility of courts which is being jeopardized by the bill. Whenever a court renders a decision, this is supposed to mean that the matter is settled. I do not think court decisions can be changed under the rule of law without jeopardizing the credibility of our courts. So if you say that the motion is in order and that there are no fiscal implications, this is fine with me.

The Chairman: There is always a possibility to appeal to the Speaker of the Senate.

[*English*]

Senator Day: Mr. Chairman, if I might comment on this to bring us back to perspective: This is a budget implementation bill and it deals with many different issues.

Senator Gauthier raises an interesting point, that is, whether, in a budget bill, this committee can recommend to the Senate this kind of amendment which will result in further expenditures by the government to a select group.

The Chairman: Are you on a point of order?

La société, les citoyens et contribuables ont besoin de stabilité et de certitude, et ne veulent pas que le gouvernement arrive et commence à modifier après coup les règles selon lesquelles tout le monde a joué pendant des années.

Je pense donc que cet amendement est parfaitement légitime et qu'il nous incombe, en tant que parlementaires, de l'adopter. N'oubliez pas que vous avez tous été invités à siéger au Parlement pour protéger le public canadien et c'est là notre devoir. Notre devoir est envers le public canadien, et non pas envers le whip ni le leader en Chambre du gouvernement.

Le président: Merci. Sénateur Gauthier?

[*Français*]

Le sénateur Gauthier: Le sénateur Comeau vient de soulever une question intéressante. L'amendement en question est-il acceptable, à votre point de vue?

Le président: Au point de vue de la présidence, c'est acceptable.

Le sénateur Day: Cela va augmenter les dépenses du gouvernement.

Le président: Il s'agit de limiter la responsabilité du gouvernement et de modifier l'article 64 de la façon suivante:

> «entré en vigueur le 17 décembre 1990, sauf dans le cas des causes pour lesquelles une administration scolaire et les avocats représentant Sa Majesté la Reine du chef du Canada ont convenu de consentir à des jugements devant le tribunal compétent.»

Il ne s'agit pas d'imposer une nouvelle taxe sur les contribuables du Canada.

Le sénateur Gauthier: Je n'ai pas de problème avec la motion. Je me fie à votre jugement. La question de la crédibilité des tribunaux me préoccupe beaucoup. C'est une question de crédibilité qu'on mentionne et qu'on met en doute. Si un jugement est arrêté, je pense qu'il faut croire que la question est résolue. Je ne pense pas que l'on puisse changer la situation, donc l'État de droit d'abord et ensuite la crédibilité des tribunaux. Mais si vous me dites qu'elle est en ordre et qu'il n'y a pas de problème au point de vue financier alors c'est bien.

Le président: Il y a toujours appel de la décision auprès du Président du Sénat.

[*Traduction*]

Le sénateur Day: Monsieur le président, si je puis intervenir pour essayer de remettre les choses en perspective: nous avons là un projet de loi portant exécution du budget qui traite de toutes sortes de choses différentes.

Le sénateur Gauthier soulève une question intéressante, à savoir est-ce que dans un projet de loi budgétaire, le comité peut recommander au Sénat un amendement qui imposera au gouvernement des dépenses accrues en faveur d'un certain groupe?

Le président: Faites-vous un rappel au Règlement?

Senator Day: No, I would just comment on the second point.

The Chairman: I just recalled some precedents, senator. Have you been around 24 years?

Senator Day: I hope, Mr. Chairman, that I shall be.

The Chairman: During the GST debate amendments were made to make the GST not applicable to reading materials, which would obviously have cost the treasury.

Senator Day: It would have been interesting. Perhaps I may finish with my reasons for not being able to support your amendment, Senator Beaudoin. All of the school boards, and there are many of them, can be divided into three groups. The first group are those we do not have to talk about — the Deschênes group. They got their judgment; they are excluded from this legislation. The second group is the subject of your amendment, that is, those that had pending legislation. The third group are those who did not file appeals. All of these people, from 1991 through to the time that the Deschênes people started their lawsuit, were operating under a set of rules that everyone understood. Nobody thought that this thing was broken. Everyone operated under these rules with a clear understanding of what was going on. They applied for, and got, 68 per cent of the GST that they had paid in.

Then someone came along and said to them, "We can get you from 68 per cent to 100 per cent. We can get you 32 per cent more, and we will work out the deal with you on that, but let's do it."

The court found that the rules under which everyone was playing — government and the school boards — were not what they were thought to be. Therefore, the government, by way of the news release that was issued, said that they had to clarify the situation to ensure that the rules were as everyone thought they were.

It is not a matter of, through retroactivity, changing the rules and the playing field. This is clarifying and rectifying something that the courts found was not what everyone thought it was.

This amendment goes against the basic principles that the Canadian Bar Association argued here yesterday. They said "on general principle" it should apply to everyone. Retroactivity should apply to not only one group. You have agreed that retroactivity is appropriate in certain circumstances. For me to agree to this amendment would be to agree to compensate a group of people who are represented by lawyers, who said they accepted the principle of retroactivity. In effect, what we are doing is bailing some lawyers out of a situation. That is, in effect, what is happening. I cannot agree to an amendment that favours a certain group, when their own lawyers did not negotiate that deal for them.

Le sénateur Day: Non, j'interviens uniquement sur le deuxième point.

Le président: Je viens de rappeler quelques précédents, sénateur. Cela fait-il 24 ans que vous siégez au Parlement?

Le sénateur Day: J'espère que ce sera le cas, monsieur le président.

Le président: Lors du débat sur la TPS, des amendements ont été proposés visant à exonérer les imprimés de la TPS, ce qui manifestement aurait entraîné un manque à gagner pour le Trésor.

Le sénateur Day: Cela aurait été intéressant. Peut-être me permettez-vous de finir d'indiquer les raisons pour lesquelles je n'appuierai pas votre amendement, sénateur Beaudoin. Toutes les commissions scolaires, et elles sont nombreuses, peuvent être réparties en trois groupes. Dans le premier, il y a celles dont nous n'avons pas besoin de parler — le groupe Deschênes. Elles ont eu leur jugement et elles sont exclues de cette législation. Le deuxième groupe est celui couvert par votre amendement, soit les commissions avec des jugements en instance. Le troisième sont les commissions qui n'ont pas déposé d'appel. Toutes ces personnes, depuis 1991 jusqu'au moment où le groupe Deschênes s'est pourvu en justice, fonctionnaient selon un ensemble de règles que tout le monde comprenait. Nul ne pensait qu'il y avait confusion. Tout le monde appliquait ces règles en connaissance de cause. Les commissions demandaient et obtenaient le remboursement de 68 p. 100 de la TPS qu'elles avaient versée.

Ensuite, quelqu'un est arrivé et leur a dit: «Nous pouvons vous obtenir un remboursement de 100 p. 100 et pas seulement de 68 p. 100. Nous pouvons vous faire obtenir 32 p. 100 de plus, alors faisons-le et nous nous arrangerons ensuite.»

Le tribunal a statué que les règles selon lesquelles tout le monde jouait — le fisc et les commissions scolaires — n'étaient pas ce que l'on pensait. Par conséquent, le gouvernement, au moyen de ce communiqué de presse, a annoncé qu'il allait clarifier la situation pour faire en sorte que les règles soient bien telles que tout le monde pensait qu'elles l'étaient.

Il ne s'agit donc pas de modifier les règles et le terrain de jeu rétroactivement. Il s'agissait simplement de clarifier et de rétablir des règles dont un tribunal a estimé qu'elles n'étaient pas légalement ce que tout le monde pensait qu'elles étaient.

Cet amendement est contraire aux principes fondamentaux même que l'Association du Barreau canadien est venue défendre ici hier. Elle a dit que, à titre de «principe général», la rétroactivité devait s'appliquer à tout le monde et pas uniquement à un groupe restreint. Vous avez admis que la rétroactivité est appropriée dans certains cas. À mes yeux, adopter votre amendement reviendrait à indemniser un groupe de personnes représentées par des avocats, des avocats qui admettent le principe de la rétroactivité. C'est, dans la pratique, extraire certains avocats d'une situation épineuse. C'est la réalité. Je ne peux accepter un amendement qui favorise un certain groupe, un groupe dont les avocats ont omis de négocier un tel arrangement pour leurs clients.

Senator Beaudoin: We have a statute that originated in the House of Commons, as it is in the Constitution of Canada, which has been followed, no doubt. The Senate has to accept or reject the bill, and we have many precedents in this area.

You seem to be saying that, because this will cost money, the Senate cannot do it. However, the Senate has the power to make some amendments. If this is a result of a court decision, or as a result of the application of the *res judicata*, as we call it in law, this does not infringe any principle — whether it is parliamentary, whether it is constitutional or not — because the legislative branch is doing its job and the courts have ruled in the field of the interpretation of law.

It is perfect. I do not see how you may come to the conclusion that, because we make such an amendment, the statute would become illegal or unconstitutional. In my opinion, it certainly would not.

One other question comes to mind. The issue is not that the government, at a certain moment, stated in a letter or in a document that was going to change the law. Laws can only be changed by Parliament. Parliament is the defender of society, and the law may be changed only in accordance with the Constitution. Parliament has the power to do it, and only Parliament has the right to do it.

I see nothing wrong in this amendment. On the contrary, we are complying with the principles established by the courts. I will appeal the matter, if it becomes necessary.

Senator Day: I look forward to it.

The Chairman: Are there other senators who wish to intervene on this amendment? If not, I will put the question. I believe all the senators at the table are members of the committee.

It was moved by Senator Beaudoin:

> That Bill C-28 be amended in clause 64, on page 55...

Hon. Senators: Dispense.

The Chairman: All those in favour of the amendment, please raise your right hand.

The Chairman: All those opposed to the amendment, please raise your hand.

The Clerk of the Committee: In favour 4, opposed 7.

The Chairman: I declare the amendment defeated. Colleagues, shall clauses 61 to 66 carry?

Senator Comeau: No.

The Chairman: Is there another amendment?

Senator Comeau: No, just on division with regard to clause 64.

The Chairman: In Part 9, shall clauses 67 and 68 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 10, shall clauses 69 to 90 carry?

Le sénateur Beaudoin: Nous avons là un projet de loi adopté initialement à la Chambre des communes, comme le veut la Constitution du Canada, qui a certainement été respectée. Il incombe maintenant au Sénat d'accepter ou de rejeter ce projet de loi, et nous avons de nombreux précédents à cet égard.

Vous semblez dire, que du fait que l'amendement aura des conséquences financières, le Sénat ne peut l'adopter. Toutefois, le Sénat a le pouvoir d'apporter certains amendements. Celui-ci, en l'occurrence, résulte d'une décision de justice, de l'application de la *res judicata* et n'est donc contraire à aucun principe, ni parlementaire, ni constitutionnel — car la branche législative ne fait que faire son travail et les tribunaux ont compétence pour interpréter les lois.

L'amendement est parfait. Je ne vois pas comment vous pouvez conclure que le fait pour nous d'apporter un tel amendement rendrait la loi illégale ou anticonstitutionnelle. Ce n'est certainement pas le cas, à mon avis.

Une autre question vient à l'esprit. Le gouvernement, à un moment donné, a annoncé dans une lettre ou un document qu'il allait modifier la loi. Mais seul le Parlement peut modifier les lois. Le Parlement est le défenseur de la société et la loi ne peut être modifiée que conformément à la Constitution. C'est le Parlement qui a le pouvoir de le faire, et lui seul.

Je ne vois rien qui cloche dans cet amendement. Au contraire, nous respectons tous les principes établis par la jurisprudence. J'interjetterai appel de cette décision, s'il le faut.

Le sénateur Day: J'attends avec impatience.

Le président: D'autres sénateurs souhaitent-ils intervenir sur cet amendement? Sinon, je le mets aux voix. Je suppose que tous les sénateurs à la table sont membres du comité.

Le sénateur Beaudoin propose:

> Que le projet de loi C-28 soit modifié à l'article 64, page 55.

Des voix: Dispensez-vous de le lire.

Le président: Tous ceux en faveur de l'amendement, veuillez lever la main droite.

Le président: Tous ceux opposés à l'amendement, veuillez lever la main.

Le greffier du comité: Quatre voix pour, sept voix contre.

Le président: Je déclare l'amendement rejeté. Collègues, les articles 61 à 66 sont-ils adoptés?

Le sénateur Comeau: Non.

Le président: Y a-t-il un autre amendement?

Le sénateur Comeau: Non, je déclare simplement dissidence sur l'article 64.

Le président: À la partie 9, les articles 67 et 68 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: À la partie 10, les articles 69 à 90 sont-ils adoptés?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: In Part 11, shall clauses 91 to 130 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the schedule carry? The schedule contains the list of names of First Nations and governing bodies and descriptions of that.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We go back to clause 1. Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the bill carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Comeau: On division.

The Chairman: Shall I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I will do that tomorrow when the Senate meets.

The committee adjourned.

Des voix: D'accord.

Le président: À la partie 11, les articles 91 à 130 sont-ils adoptés?

Des voix: D'accord.

Le président: L'annexe est-elle adoptée? L'annexe contient le nom des Premières nations et des organes gouvernementaux et d'autres descriptions.

Des voix: D'accord.

Le président: Nous revenons à l'article 1. L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: Le projet de loi est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le sénateur Comeau: Avec dissidence.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix: D'accord.

Le président: Je ferai cela demain lorsque le Sénat se réunira.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

APPEARING

Mr. Bryon Wilfert, M.P., Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

From the Department of Finance:

Mr. Yvan Roy, Assistant Deputy Minister, Law Branch;

Mr. Peter DeVries, Director, Fiscal Policy Division, Economic and Fiscal Policy Branch;

Mr. Glenn R. Campbell, Chief, CHST and Policy Development, Federal-Provincial Relations and Social Policy Branch;

Mr. Gérard Lalonde, Senior Chief, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch.

COMPARAÎT

M. Bryon Wilfert, député, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

Du ministère des Finances:

M. Yvan Roy, sous-ministre adjoint, Direction juridique;

M. Peter DeVries, directeur, Division de la politique fiscale, Direction de la politique économique et fiscale;

M. Glen R. Campbell, Chef, TCSPS et Élaboration des politiques, Direction des relations fédérales-provinciales et de la politique sociale;

M. Gérard Lalonde, chef principal, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

Available from:
Communication Canada – Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

En vente:
Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca